

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1966 4 août 2015

SOMMAIRE

3W Power S.A	94325	Morsa Capital S.A	94322
ALMAGEST Wealth Management S.A	94337	NPB Money Market Fund USD	94324
Altercap II	94322	Origo S.A	94337
Arguello Holdings S.à r.l	94327	Perform Holding S.à r.l	94331
AXA IM Horizon	94327	PHM Midco 27 S.à.r.l	94343
Barclays Luxembourg Finance S.à r.l	94328	Premuda International S.A.H	94323
BHF Trust Fonds Exklusiv:	94326	Proactif-Lux S.à r.l	94324
Blue River S.A	94329	Renaissance Cruises S.A	94325
BNP Paribas	94326	Retentis S.A	94326
BP Real Estate S.à r.l	94328	Rohatec s.à r.l	94331
CAM Luxembourg	94366	Romanico AC Fund	94341
Comanche Investments S.A	94356	Shaangu Power (Luxembourg) S.A	94356
ECIP Agree S.à r.l	94350	Taro S.A., Société de Gestion de Patrimoine	
Global Funds	94323	Familial, (SPF)	94323
Gropius S.à r.l	94322	Teqball Holding S.à r.l	94356
HedgeServ (Luxembourg) S.à r.l	94327	Trampert & Grökel S.à r.l	94324
Intersaco S.A	94322	Triodos S II LuxCo S.à r.l	94328
L.E. Luxembourg S.à.r.l	94368	Unit Investments S.A., SPF	94324
Lubami Private S.A. SPF	94324	Vanilux S.A	94327
Luxglobal Management S.à r.l	94368	Voyages Schmit S.A	94349
Luxglobal Management S.à r.l		Work Out S.à r.l	94325
MFM Funds (Lux)		WP Enterprise S.à r.l	94325
		Vellowstone Holdings S à r l	94325



Gropius S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 26.000.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 161.646.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juin 2015.

Référence de publication: 2015085424/10.

(150097892) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2015.

Altercap II, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 155.350.

Extrait des résolutions prises par les actionnaires de la société en date du 22 mai 2015

Le mandat de la société Deloitte Audit ayant son siège social au 560, rue de Neudorf; L-2220 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 67.895 est renouvelé jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié conforme

Référence de publication: 2015085067/13.

(150097508) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2015.

Intersaco S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 9.531.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 20 août 2015 à 12.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

- 1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
- 2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2014.
- 3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
- 4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2015131284/534/15.

Morsa Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 100.890.

The shareholders are hereby convened to the

ORDINARY SHAREHOLDERS' MEETING

which will be held extraordinarily on August 24, 2015 at 11.00 a.m. at the registered office, with the following agenda:

Agenda.

- 1. Resignation of Mr. Enrique RUIZ as Director and discharge.
- 2. Appointment of Mr. Joel CÁRDENAS SAN MARTÍN, company director, born in Bilbao (Spain), on March 3, 1978, professionally residing at L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, as Director, until the end of the shareholders' general meeting of 2020.
- 3. Miscellaneous.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2015131286/29/16.



Premuda International S.A.H., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 36.030.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015083537/9.

(150096093) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2015.

Taro S.A., Société de Gestion de Patrimoine Familial, (SPF), Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 41.933.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mai 2015.

Référence de publication: 2015084357/11.

(150096609) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2015.

Global Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1912 Luxembourg, 3, rue des Labours.

R.C.S. Luxembourg B 137.245.

Die

JÄHRLICHE GENERALVERSAMMLUNG

findet am *26. August 2015* um 15:00 Uhr in den Räumen der Deka International S.A., 5, rue des Labours, L-1912 Luxembourg, statt. Die Tagesordnung lautet:

Tagesordnung:

- Entgegennahme der Berichte des Verwaltungsrates und des Wirtschaftsprüfers für das Geschäftsjahr vom 1. April 2014 bis 31. März 2015
- 2. Beschlussfassung über den Jahresabschluss für das Geschäftsjahr vom 1. April 2014 bis 31. März 2015
- 3. Beschlussfassung über die Verwendung des Jahresergebnisses
- 4. Entlastung des Verwaltungsrates
- 5. Verschiedenes

Die Punkte auf der Tagesordnung unterliegen keiner Anwesenheitsbedingung und die Beschlüsse werden durch die einfache Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Aktionäre gefasst.

Jahresabschluss, Bericht des Wirtschaftsprüfers und Geschäftsbericht können durch die Aktionäre in den Geschäftsräumen der Verwaltungsgesellschaft, Deka International S.A., 5, rue des Labours, L-1912 Luxembourg eingesehen werden oder werden den Aktionären auf Verlangen zugesendet.

Anwesenheitsquorum und die Mehrheitserfordernisse in der Generalversammlung werden entsprechend der Anzahl der am fünften Tag vor der Generalversammlung um Mitternacht (Ortszeit Luxemburg) ausgegebenen und im Umlauf befindlichen Anteile bestimmt.

Um an dieser Generalversammlung teilnehmen zu können, müssen Aktionäre von in Wertpapierdepots gehaltenen Aktien ihre Aktien daher durch die jeweilige depotführende Stelle mindestens fünf Tage vor der Generalversammlung sperren lassen und dieses mittels einer Bestätigung der depotführenden Stelle (Sperrbescheinigung) am Tage der Versammlung nachweisen.

Aktionäre oder deren Vertreter, die an der Generalversammlung teilnehmen möchten, werden gebeten, sich bis spätestens 18. August 2015 anzumelden.

Luxembourg, 14. Juli 2015

Eugen Lehnertz / Arnd Brüggenwirth

Mitglieder des Verwaltungsrates

Référence de publication: 2015131285/34.



Signature.

Proactif-Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2328 Luxembourg, 20, rue des Peupliers.

R.C.S. Luxembourg B 90.598.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015083539/9.

(150095802) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2015.

Trampert & Grökel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6463 Echternach, 29, rue Maximilien.

R.C.S. Luxembourg B 131.634.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 9 juin 2015.

Référence de publication: 2015087601/10.

(150099292) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2015.

Unit Investments S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 30.253.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2015087613/10.

(150099121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2015.

NPB Money Market Fund USD, Fonds Commun de Placement.

MITTEILUNG AN DIE ANTEILINHABER DES NPB MONEY MARKET FUND USD

Hiermit wird darüber informiert, dass der Investmentfonds NPB Money Market Fund USD (ISIN LU0466377800, WKN A0YELV) mit Wirkung zum 15. Juni 2012 liquidiert wurde. Der Liquidationserlös wurde per Valuta 21. Juni 2012 ausgezahlt. Alle Anteilinhaber wurden erreicht, es erfolgte keine Zahlung an die Caisse de Consignation. Das Liquidationsverfahren ist somit abgeschlossen.

Luxemburg, im Juli 2015

IPConcept (Luxemburg) S.A.

Référence de publication: 2015131288/11.

Lubami Private S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 162.508.

Les comptes annuels au 30.06.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06 juin 2015.

Pour: LUBAMI PRIVATE S.A. SPF

Société anonyme Experta Luxembourg Société anonyme

Référence de publication: 2015085613/14.

(150097075) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2015.



Renaissance Cruises S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 25, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 70.919.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015083557/9.

(150095366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2015.

Work Out S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9227 Diekirch, Zone Industrielle Walebroch.

R.C.S. Luxembourg B 101.632.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015085974/10.

(150097652) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2015.

Yellowstone Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 128.813.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2015.

Référence de publication: 2015085976/10.

(150097756) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2015.

3W Power S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 153.423.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2015.

Maître Léonie GRETHEN

Notaire

Référence de publication: 2015085981/12.

(150097635) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2015.

WP Enterprise S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6415 Echternach, 7, rue Breilekes.

R.C.S. Luxembourg B 195.624.

Ab dem 01. April 2015 lautet die Anschrift des Teilhabers und Geschäftsführers Herrn PORTNER Michael, Ostring 101, D-54634 Bitburg, anstatt 11, Weinbergstrasse, D-54308 Langsur.

Echternach, den 08. Juni 2015.

WP ENTERPRISE S.à. r.l.

Michael PORTNER

Geschäftsführer

Référence de publication: 2015085975/13.

(150097323) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2015.



Retentis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.

R.C.S. Luxembourg B 184.341.

Par la présente, je vous informe que je démissionne de ma fonction d'administrateur et ceci avec effet immédiat. Jürgen Fischer. Luxembourg, le 1 er juin 2015.

Référence de publication: 2015083559/9.

(150095275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2015.

BNP Paribas, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1855 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 23.968.

Liste des signatures autorisées (subdélégation de pouvoirs) déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015122829/10.

(150132724) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2015.

Morgan Stanley Liquidity Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 1B, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 174.137.

Les comptes annuels au 31 mars 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015129693/10.

(150140631) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2015.

BHF Trust Fonds Exklusiv:, Fonds Commun de Placement.

Das mit Wirkung vom 4. September 2015 geänderte Verwaltungsreglement 09/2015 des Umbrella-FCP "BHF TRUST Fonds Exklusiv:" wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 30.07.2015.

FRANKFURT-TRUST Invest Luxemburg AG

Anell / Tiburzi

Directeur / Fondé de Pouvoir

Référence de publication: 2015130564/12.

(150141128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2015.

Luxglobal Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 159.893.

Extrait de l'Assemblée Générale Ordinaire

L'Assemblée Générale accepte la démission d'un gérant avec effet au 1 er Février 2015, à savoir:

- Madame Fanny MARX, gérant, née le 5 Octobre 1976 à Thionville (France)

Extrait sincère et conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2015086458/13.

(150098729) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2015.



AXA IM Horizon, Fonds Commun de Placement.

All unitholders of the Fund have requested the redemption of their units in the Fund as per 28 July 2015.

By decisions of its Board of Directors taken by circular resolutions dated on 28 July 2015, AXA Funds Management S.A., acting as management company of "AXA IM HORIZON" (the "Fund"), has resolved to liquidate the Fund with effect as of 28 July 2015 and was appointed as liquidator of the Fund.

The subscriptions in the Fund were suspended as from 28 July 2015.

Référence de publication: 2015131287/755/10.

Vanilux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy. R.C.S. Luxembourg B 25.890.

Décision des administrateurs

Les Administrateurs décident à l'unanimité de transférer le siège social de la Société au 44, avenue J.F. Kennedy, L - 1855 Luxembourg avec effet au 20 mars 2015.

Pour copie conforme

JALYNE S.A. / I. VANDENBERGHE

Administrateur / Administrateur-Président

Référence de publication: 2015086795/13.

(150098722) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2015.

HedgeServ (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2C, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 191.250.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 30 septembre 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 3555 du 25 novembre 2014.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HedgServ (Luxembourg) S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2015129364/15.

(150140405) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2015.

Arguello Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 63, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 186.494.

EXTRAIT

Amos Ouattara, né le 21 avril 1983 à Bouake (République de Côte D'Ivoire), avec adresse professionnelle au 68, Pall Mall, 3 rd Floor, GB SW1Y 5ES, Londres, Royaume-Uni a démissionné de son poste de gérant de la Société avec effet au 12 avril 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Dr Wolfgang Zettel

Gérant

Référence de publication: 2015086881/16.

(150099144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2015.



Triodos S II LuxCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 158.971.

Par une décision prise le 28 avril 2015, l'actionnaire unique de la société a décidé de renouveler le mandat de KPMG Audit, 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, en tant que réviseur d'entreprises.

Ce mandat aura une durée d'un an, jusqu'à la prochaine décision de l'actionnaire unique, approuvant les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2015.

Pour TRIODOS S II LUXCO SARL

RBC Investor Services Bank S.A.

Société anonyme

Référence de publication: 2015086753/14.

(150098902) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2015.

BP Real Estate S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 100.000,00.

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.

R.C.S. Luxembourg B 162.206.

EXTRAIT

Il résulte de la résolution de l'Associé Unique tenue au siège social en date du 30 avril 2015 que le siège social de la société a été transféré de son ancienne adresse au 10, rue Antoine

Dorénavant, Madame Valérie WESQUY, née à Mont-Saint-Martin (France) le 6 mars 1968, et demeurant professionnellement au 19, Boulevard Grande-duchesse Charlotte à L-1331 Luxembourg, sera inscrite sous le nom de Madame Valérie RAVIZZA.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 2015.

Référence de publication: 2015087008/16.

(150099740) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2015.

Barclays Luxembourg Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.048,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 125.419.

Il résulte du procès-verbal des résolutions adoptées par l'assemblée générale des actionnaires de la Société au siège social en date du 8 juin 2015, la décision de nommer un nouveau gérant.

Nom: Wassenaar Prénom(s): Jan Philip 13 mars 1965 Né le: à Assen (NL)

Adresse professionnelle: 9, allée Scheffer

L-2520 Luxembourg

8 juin 2015 Date de nomination: Durée: indéterminée

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 8 juin 2015.

Certifié conforme et sincère

Pour la Société David Fail Gérant

Référence de publication: 2015086953/24.

(150099690) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2015.



Blue River S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 186.708.

L'an deux mille quinze, le vingt-sept mai.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue

une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de "BLUE RIVER S.A.", R.C.S. Luxembourg Numéro B 186 708, établie et ayant son siège social à L-1449 Luxembourg au 18, rue de l'Eau, constituée par acte du notaire instrumentaire en date du 23 avril 2014, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1766 du 8 juillet 2014.

Les statuts ont été modifiés par acte du notaire instrumentaire en date du 25 septembre 2014, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C numéro 3303 du 7 novembre 2014.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Marc KOEUNE, économiste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Marilyn KRECKÉ, employée privée, demeurant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Gianpiero SADDI, employé privé, demeurant professionnellement à la même adresse.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les trois trente-trois mille sept cent huit (33.708) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de trois millions trois cent soixante-dix mille huit cents euros (EUR 3.370.800,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

- II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:
- 1. Augmentation du capital social à concurrence de cent mille euros (EUR 100.000,-) pour le porter de son montant actuel de trois millions trois cent soixante-dix mille huit cents euros (EUR 3.370.800,-) représenté par trente-trois mille sept cent huit (33.708) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, à trois millions quatre cent soixante-dix mille huit cents euros (EUR 3.470.800,-), avec émission correspondante de mille (1.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.
 - 2. Souscription et libération par un apport en nature.
 - 3. Modification afférente de l'article 3 des statuts.
 - 4. Divers.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

Le capital social de la Société est augmenté à concurrence de cent mille euros (EUR 100.000,-) pour le porter de son montant actuel de trois millions trois cent soixante-dix mille huit cents euros (EUR 3.370.800,-) représenté par trente-trois mille sept cent huit (33.708) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, à trois millions quatre cent soixante-dix mille huit cents euros (EUR 3.470.800,-), avec émission correspondante de mille (1.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, à libérer comme dit ci-après.

Renonciation

L'assemblée constate que tous les actionnaires, détenant l'intégralité du capital social de la société, sont présents ou représentés à la présente assemblée, et ont décidé à l'unanimité l'augmentation de capital par un apport autre qu'en numéraire,

que le droit de souscription préférentiel des anciens actionnaires n'est pas légalement protégé en cas d'augmentation par apport autre qu'en numéraire,

que dès lors l'augmentation de capital peut être souscrite par un nouvel actionnaire de la société,

que de plus et pour autant que de besoin, les actionnaires plus amplement renseignés sur la susdite liste de présence, ont renoncé à leur droit de souscription préférentiel par rapport à l'augmentation de capital décidée ci-avant.



Souscription - libération

Cette augmentation a été intégralement souscrite et libérée par un apport en nature consistant dans l'apport par Monsieur Vajani Magnaghi Aldo né le 30 mai 1951 à Milan, Italie, résidant à via Riva Antonio Caccia n. 1/A, Lugano, Suisse, de la pleine propriété des biens immobiliers sis dans la commune de Rapallo, via Parco Costa Dei Merelli n. 43 - décrits et référencés par les numéros de cadastre ci-dessous:

La pleine propriété d'une partie de la villa indépendante sise dans la commune de Rapallo, Via Parco Costa dei Merelli nº 43 et précisément:

- une unité d'habitation au premier étage, avec l'espace situé au deuxième étage au-dessus de ladite habitation, sous le toit, et auquel on accède par un escalier interne, ainsi que les annexes suivantes:

une cour à l'arrière de la villa à laquelle on accède par le premier étage moyennant un petit pont, une pièce à usage de cave au sous-sol, ainsi qu'une pièce à usage de garage privé pour voiture, également située au sous-sol.

Le tout est répertorié au Cadastre des bâtiments de la même commune, au plan 35, parcelle 1559:

- numéro 8, agrafé au numéro 13, Via Privata (rue privée) Parco Costa dei Merelli nº 43, étage S1-1-2, zone cadastrale 1, catégorie A/7, classe 6, composé de 6 pièces, revenu cadastral EUR 2.231,09;
- numéro 3, Via Privata Parco Costa dei Merelli nº 43, étage S1, zone cadastrale 1, catégorie C/6, classe 6, superficie 40 m2, revenu cadastral EUR 353,26.

L'apporteur, préqualifié, déclare que l'ensemble immobilier dont la pleine propriété est apportée n'est ni grevé de servitudes occultes ou apparentes mais est grevé d'une hypothèque dont le montant résiduel est de quatre-vingt-dix-neuf mille huit cent trois euros et quatre-vingt-cinq cents (EUR 99.803,85), ainsi qu'il en prouvé au notaire.

Le prédit immeuble est plus amplement détaillé en langue italienne sur la «Relazione Legale» émise par le notaire Ubaldo LA PORTA de Milan, Italie, en date du 17 mars 2015, dont copie en annexe.

A cet effet l'apporteur déclare aussi:

- qu'elle est le seul et plein propriétaire de l'immeuble précité et possède les pouvoirs d'en disposer, sous condition de ce qui suit;
- que l'immeuble est grevé d'une hypothèque dont le détail est précisé dans la susdite «Relazione Legale» établie par Maître Ubaldo LA PORTA, notaire de résidence à Milan, Italie, datée du 17 mars 2015, qui restera annexée au présent acte pour être soumise en même temps que celui-ci aux formalités de l'enregistrement;
 - que le consentement des créanciers hypothécaires n'est pas requis suivant la loi italienne;
 - que cet apport est apporté en société tel et dans l'état qu'il se trouve à l'heure actuelle;
- que toutes les formalités seront réalisées en Italie aux fins d'effectuer le transfert de l'immeuble et de le rendre effectif partout et vis-à-vis de toutes tierces parties,
 - qu'elle déclare vouloir se charger personnellement des opérations et formalités de transcription du présent acte en Italie.

L'apport de un million trois cent trente-cinq mille cent quatre-vingt-seize euros et quinze cents (EUR 1.335.196,15), soit l'ensemble immobilier évalué à un montant de un million quatre cent trente-cinq mille euros (EUR 1.435.000,-), évaluation sujette à un rapport d'un réviseur d'entreprises, dont question ci-après, moins le montant résiduel de l'hypothèque soit un montant de quatre-vingt-dix-neuf mille huit cent trois euros et quatre-vingt-cinq cents (EUR 99.803,85), est destiné comme suit:

Le montant de cent mille euros (EUR 100.000,-) est destiné à la libération de l'augmentation de capital social de la société BLUE RIVER SA, prénommée, en échange de mille (1.000) actions ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune

et le montant restant soit un montant de un million deux cent trente-cinq mille cent quatre-vingt-seize euros et quinze cents (EUR 1.235.196,15) en capitaux propres non rémunérés par des titres (poste 115 du Plan Comptable).

Monsieur Vajani Magnaghi Aldo, préqualifié, est ici représentée par Monsieur Marc KOEUNE, préqualifié, en vertu d'une procuration donnée à Lugano, Suisse le 25 février 2015, ladite procuration paraphée "ne varietur" par les parties comparaissant et par le notaire soussigné sera annexée au présent acte pour être déposée auprès des autorités d'enregistrement.

Conformément aux articles 26-1 et 32-1 (5) de la loi du 10 août 1915 modifiée, l'apport en nature ci-dessus décrit a fait l'objet d'un rapport établi le 4 mai 2015 par Artemis Audit & Advisory, réviseur d'entreprises avec siège social à 25 A, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, RCS Luxembourg B 166716, lequel rapport, après signature «ne varietur» par les parties et le notaire instrumentaire, restera annexé au présent acte pour être enregistré en même temps.

La valeur de l'apport ci-dessus mentionnée est constatée par ledit rapport dont les conclusions sont les suivantes.

Conclusion:

"Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions ainsi qu'aux capitaux propres non rémunérés par des titres (poste 115 du Plan Comptable)."



Deuxième résolution

Suite à la résolution précédente, l'article 3 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

"Art. 3. Le capital social est fixé à trois millions quatre cent soixante-dix mille huit cents euros (EUR 3.470.800,-) divisé en trente-quatre mille sept cent huit (34.708) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'Assemblée s'est terminée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. Koeune, M. Krecké, G. Saddi et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 29 mai 2015. 2LAC/2015/11879. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Receveur (signé): André Muller.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 2015.

Référence de publication: 2015087000/125.

(150099459) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2015.

Rohatec s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof, 5, rue d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 123.820.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015083563/9.

(150096091) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2015.

Perform Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 166.338.

Projet de scission adopté par le gérant unique en date du 23 juillet 2015

a) La société à responsabilité limitée Perform Holding S.à r.l. (ci-après dénommée «société scindée»), avec siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg à la section B sous le numéro 166338, procédera, aux termes du présent projet, à une scission, conformément aux articles 288 (1) et 307 de ta loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (ci-après «la Loi»). Par suite de sa dissolution sans liquidation, la société scindée transférera l'ensemble de son patrimoine, activement et passivement, à 2 (deux) sociétés nouvellement constituées.

Les sociétés nouvellement constituées auront la forme de sociétés à responsabilité limitée, seront dénommées Perform Holding One S.à r.l. respectivement Perform Holding Two S.à r.l., et chacune d'elles établira son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg (ci-après dénommées ensemble «sociétés bénéficiaires»).

- b) Le rapport d'échange des parts, établi sur base du bilan au 23 juillet 2015, est fixé à 100 (cent) parts sociales de l'une des sociétés bénéficiaires en échange d'1 (une) part sociale de la société scindée.
- c) Les parts sociales émises par les sociétés bénéficiaires seront remises aux associés de ta société scindée comme indiqué sub b) le jour de la tenue de l'assemblée générale de la société scindée appelée à se prononcer sur l'approbation du projet de scission, en contrepartie des actifs et passifs faisant l'objet de la présente scission.
- d) A compter du jour de l'approbation de la scission, les parts sociales émises par les sociétés bénéficiaires donneront le droit de participer aux bénéfices et bénéficieront de tous les autres droits attachés à ces parts sociales au sein des sociétés nouvellement constituées et en particulier au droit de vote à raison d'une voix par part sociale.
- e) D'un point de vue comptable, les opérations de ta société scindée seront considérées comme accomplies pour le compte des sociétés bénéficiaires à compter du 23 juillet 2015.
- f) Aucun droit spécial n'est actuellement accordé aux associés de la société scindée et il n'existe actuellement aucun porteur de titres autres que les parts sociales représentatives du capital de la société scindée, de sorte qu'aucun droit spécial ne doit être assuré par les sociétés bénéficiaires aux associés de la société scindée et aux porteurs de titres autres que les parts sociales de la société scindée.
- g) Aucun avantage particulier n'est attribué aux experts au sens de l'article 294 de la Loi ainsi qu'aux membres des organes de gestion de la société scindée.
 - h) Le bilan au 23 juillet 2015 de la société scindée est le suivant (en euros):



ACTIF		PASSIF			
Parts dans entreprise liée	2.045,00	Capital social	12.500,00		
Créance sur entreprise liée	2.067.500,00	Apport en capitaux propres	102.491,43		
		Réserve légale	2.500,00		
		Résultats reportés	-58.900,86		
		Résultat de l'exercice	-33.590,57		
Autre créance à moins d'un an	23.494,12				
		Provisions pour impôts	6.678,80		
		Dettes envers les tiers à moins d'un an	27.066,58		
_		Dettes envers les associés à moins d'un an	2.034.293,74		
Total	2.093.039,12	Total	2.093.039,12		
La société Perform Holding One S.à r.l. aura les éléments de patrimoine actif et passif et le bilan d'ouverture suivants (en euros):					
ACTIF		PASSIF			
Parts dans entreprise liée	1,022,50	Capital social	12.500,00		
Créance sur entreprise liée	1.033.750,00	-			
_		Provisions pour impôts	3.339,40		
Créance à moins d'un an	11.747,06				
		Dettes sur prestations de services à moins d'un			
		an	13.533,29		
		Dettes envers les associés à moins d'un an	20.369,62		
_		Autres dettes à moins d'un an	996.777,25		
Total	1.046.519,56	Total	1.046.519,56		
La société Perform Holding Two S.à r.l. aura les éléments de patrimoine actif et passif et le bilan d'ouverture suivants					

La société Perform Holding Two S.à r.l. aura les éléments de patrimoine actif et passif et le bilan d'ouverture suivants (en euros);

•	n curos),			
	ACTIF		PASSIF	
	Parts dans entreprise liée	1.022,50	Capital social	12.500,00
	Créance sur entreprise liée	1.033.750,00		
			Provisions pour impôts	3.339,40
	Créance à moins d'un an	11.747,06		
			Dettes sur prestations de services à moins d'un	
			an	13.533,29
			Dettes envers les associés à moins d'un an	945.531,54
			Autres dettes à moins d'un an	71.615,33
	Total	1.046.519,56	Total	1.046.519,56

- i) Chaque associé de la société scindée deviendra l'associé unique de l'une des deux sociétés nouvellement constituées, de sorte que la répartition des parts des sociétés bénéficiaires se fera donc comme suit;
- l'associée ROTHKO INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social en République de Panama, East 54 th Street, Mossfon Building, 2 nd Floor, 0832-0886 Panama, immatriculée sous le numéro 617208, recevra toutes les 100 (cent) parts sociales nouvelles représentatives du capital de la Perform Holding One S.à r.l. en échange de l'unique part sociale de la société scindée détenue,
- l'associée KIMBA INVESTMENT HOLDINGS LIMITED, ayant son siège social aux Iles Vierges Britanniques, Sir Francis Drake Highway, Quastisky Building, VG 1110 Road Town, immatriculée sous le numéro 1033860, recevra toutes les 100 (cent) parts sociales nouvelles représentatives du capital de la société Perform Holding Two S.à r.l. en échange de l'unique part sociale de la société scindée détenue.
- j) En application de l'article 291 de la Loi, une assemblée générale notariée de la société scindée, approuvant la scission, sera tenue un mois après la publication du projet de scission telle que mentionnée à l'article 290 de ladite Loi.
- k) En vertu de l'article 296 de la Loi, les associés de la société scindée ont renoncé aux exigences des articles 293 et 295 (1) d), relatives à l'établissement du rapport de l'organe de gestion, ainsi qu'à l'examen et au rapport d'expert tels que prévus par l'article 294 de la Lot.

En outre, dans te cadre de la constitution des sociétés bénéficiaires, le rapport d'expert tel que mentionné à l'article 26-1 (2) de la Loi, concernant les apports autres qu'en numéraire, n'étant pas applicable, le gérant unique de la société scindée émettra une déclaration relative à la valeur des apports faits aux sociétés bénéficiaires.

1) Le projet de l'acte constitutif de la société Perform Holding One S.à r.l. est Le suivant:



« Art. 1 er . Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les présents statuts et les dispositions légales.

La société prend la dénomination de Perform Holding One S.à r.l..

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

- Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.
- **Art. 4.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

- **Art. 5.** Le capital social est fixé à EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros) représenté par 100 (cent) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune.
- **Art. 6.** Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou réduit dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.
 - Art. 7. Chaque part donne droit à une fraction proportionnelle de l'actif social et des bénéfices.
- **Art. 8.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées à des non-associés que dans les termes prévus par la loi concernant les sociétés commerciales.
 - Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.
- Art. 10. Les héritiers, créanciers ou autres ayants droit ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.
- Art. 11. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés.

Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle d'un gérant ou par la signature individuelle d'un délégué dans les limites de ses pouvoirs.

- **Art. 12.** Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.
- **Art. 13.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.
- **Art. 14.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que conformément aux dispositions prévues par la loi concernant les sociétés commerciales.
 - Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.
 - Art. 16. Chaque année, le trente et un décembre, la gérance établit les comptes annuels.
 - Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels.
- **Art. 18.** Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition des associés.

Art. 19. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

Art. 20. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de La même loi sont d'application.



Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur,

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2015.
- 2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2016.
- m) Le projet de l'acte constitutif de la société Perform Holding Two S.à r.l. est le suivant:
- « Art. 1 er . Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les présents statuts et les dispositions légales.

La société prend la dénomination de Perform Holding Two S.à r.l..

- Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville,
- Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.
- Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.
- **Art. 4.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à La prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

- **Art. 5.** Le capital social est fixé à EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros) représenté par 100 (cent) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune.
- **Art. 6.** Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou réduit dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.
 - **Art. 7.** Chaque part donne droit à une fraction proportionnelle de l'actif social et des bénéfices.
- **Art. 8.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées à des non-associés que dans les termes prévus par la Loi concernant les sociétés commerciales.
 - Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.
- **Art. 10.** Les héritiers, créanciers ou autres ayants droit ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.
- **Art. 11.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés.

Vis-à-vis des tiers, La société est engagée en toutes circonstances par La signature individuelle d'un gérant ou par la signature individuelle d'un délégué dans les limites de ses pouvoirs.

- **Art. 12.** Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.
- **Art. 13.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.
- **Art. 14.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que conformément aux dispositions prévues par la loi concernant les sociétés commerciales.
 - Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.
 - Art. 16. Chaque année, le trente et un décembre, la gérance établit tes comptes annuels.
 - Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels.
- **Art. 18.** Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition des associés.



Art. 19. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

- **Art. 20.** Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.
 - Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2015.
- 2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2016.

Modifications au projet:

Le présent projet de scission pourra être modifié ou complété par l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société scindée appelée à se prononcer sur l'approbation dudit projet.

Reno Maurizio TONELLI

Gérant unique

Référence de publication: 2015130960/204.

(150141703) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2015.

MFM Funds (Lux), Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 15, Avenue John F.Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 193.363.

In the year two thousand and fifteen, on the fourteenth day of the month of July.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held:

an extraordinary general meeting of shareholders (the "Meeting") of MFM Funds (Lux) (the "Company"), a société anonyme qualifying as a société d'investissement à capital variable having its registered office at 15, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg under number B 193.363, incorporated on 12 December 2014 by deed of the undersigned notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial"), number 77 of 12 January 2015.

The Meeting is opened by Véronique Migeot, employee, professionally residing in Luxembourg in the chair (the "Chairman").

The Chairman appoints as secretary Harry Just, lawyer, professionally residing in Luxembourg.

The Meeting elects as scrutineer Arnaud Pierre, employee, professionally residing in Luxembourg.

The bureau of the Meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to record that:

I. The sole item on the agenda of the Meeting is the following:

Amendment of the articles of incorporation of the Company (the "Articles") in order to:

- 1. Amend Article 15 of the Articles to change the date of the annual general shareholders' meeting currently set forth in this article so as to the last Monday of April at 11 a.m. (Luxembourg time) as from 2016 further to the amendment of the accounting year of the Company.
- 2. Amend Article 30 of the Articles in order to change the Company's accounting year so as to begin on the 1 st of January of each year and to terminate on the last day of December of the same year.
- II. That a first extraordinary general meeting of the Company (the "First EGM") was held on 9 June 2015 to deliberate on the items of the agenda. Only one hundred and twenty seven thousand, five hundred and eighty seven (127,587) shares out of the six million, seven hundred and sixty four thousand, seven hundred and sixty nine point six one three (6,764,769.613) shares of no par value outstanding on 8 June 2015 being represented at the said meeting, this meeting was not regularly constituted and could not validly deliberate on the items of the agenda for lack of quorum. It was thus decided to reconvene on this day.
- III. That the present Meeting has been duly convened by notices containing the agenda of the Meeting sent by mail on 30 June 2015 and published in the Mémorial number 1465 of 11 June 2015 and number 1597 of 29 June 2015, in the Tageblatt of 11 June 2015 and 29 June 2015 and in the Letzebuerger Journal of 11 June 2015 and 29 June 2015.
- IV. The shareholders present or represented at the Meeting and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list signed by the shareholders present, the proxies of the represented shareholders, the Chairman, the



secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said attendance list will be annexed to this document, to be registered with this deed.

V. It appears from the attendance list that out of the 6,678,209.209 shares in issue, 127,587 shares are present or represented at the Meeting. Pursuant to Article 67-1(2) of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, the Meeting is regularly constituted and may validly deliberate and decide upon the items of the agenda of the Meeting by a majority of two thirds of the votes cast, regardless of the proportion of the capital represented.

It results from the foregoing that the Meeting is regularly constituted and may validly deliberate on the sole item of the agenda.

Then the Meeting unanimously takes the following resolution:

Sole resolution

The Meeting resolved to amend the articles of incorporation of the Company (the "Articles") by:

1. amending Article 15 of the Articles to change the date of the annual general shareholders' meeting currently set forth in this article so as to the last Monday of April at 11 a.m. (Luxembourg time) as from 2016 further to the amendment of the accounting year of the Company. Article 15 shall therefore read as follows:

"Art. 15. Annual general Shareholders' meeting. The annual general meeting of Shareholders shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the registered office of the Company or such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of the meeting, on the last Monday of April at 11 a.m. (Luxembourg time). If such day is not a bank business day in Luxembourg, then the annual general meeting shall be held on the next following bank business day in Luxembourg.

If permitted by and under the conditions set forth in Luxembourg laws and regulations, the annual general meeting of Shareholders may be held at another date, time or place than those set forth in the preceding paragraph, which date, time and place are to be decided by the Board of Directors.

Other meetings of Shareholders or of holders of Shares of any specific Sub-Fund or Class may, where required or appropriate, be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting."

- 2. amending Article 30 of the Articles in order to change the Company's accounting year so as to begin on the 1 st of January of each year and to terminate on the last day of December of the same year. Article 30 shall therefore read as follows:
- "Art. 30. Accounting year. The accounting year of the Company shall begin on the 1 st of January in each year and shall end on the 31 st of December of the same year.

The accounts of the Company shall be expressed in Euro or to the extent permitted by laws and regulations such other currency, as the Board of Directors may determine. Where there shall be different Sub-Funds as provided for in Article 7 hereof, and if the accounts within such Sub-Funds are expressed in different currencies, such accounts shall be converted into Euro and added together for the purpose of determination of the accounts of the Company."

There being no further business on the agenda, the Meeting is thereupon closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing persons and in accordance with article 26 of the amended law of 17 December 2010 on undertakings for collective investment, the present deed is worded in English only.

Whereof this deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the meeting, the members of the bureau of the meeting, all of whom are known to the notary by their names, surnames, civil status and residences, signed together with us, the notary, this deed, no shareholder expressing the wish to sign.

Signé: V. MIGEOT, H. JUST, A. PIERRE et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg, Actes Civils 1, le 16 juillet 2015. Relation: 1LAC/2015/22496. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 23 juillet 2015.

Référence de publication: 2015125357/85.

(150135049) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2015.



ALMAGEST Wealth Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 85-87, Grand-rue. R.C.S. Luxembourg B 156.840.

Origo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II. R.C.S. Luxembourg B 145.976.

MERGER PROPOSAL

(Common draft terms of merger)

l. Almagest Wealth Management S.A., a société anonyme established under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 85-87 grand rue L-1661 Luxembourg, and being registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 156840,

(hereafter the "Absorbing Company" or "Almagest"), and

2. Origo S.A., a société anonyme established under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 26, rue Philippe II, L - 2340 and being registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 145976,

(hereafter the "Absorbed Company" or "Origo" and together with the Absorbing Company, the "Merging Companies"), declared the following:

- (A) The respective board of directors of the Merging Companies prepared these common draft terms of merger (the "Merger Proposal") in accordance with Article 261 and following of the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law").
- (B) The board of directors of the Absorbed Company at its meeting of 28 July 2015 and the board of directors of the Absorbing Company at its meeting of 28 July 2015 have approved the merger of the Merging Companies and have decided to propose to the shareholders of the Merging Companies to merge the two aforementioned companies by contribution of all assets and liabilities of the Absorbed Company to the Absorbing Company in accordance with Articles 258 to 276 of Section XIV of the Law and the provisions of the present Merger Proposal (the "Merger").
- (C) The Absorbing Company is an investment firm governed by the law of 5 April 1993 on the financial sector, as amended, (the "Financial Law") and is authorised to engage in family office, wealth management and investment consultancy activities as well as to operate as stock broker, commission agent, registrar agent, and distributor of units in UCIs able to accept or make payments pursuant to Articles 24, 24-1, 24-2, 24-3, 24-7, and 25 of the Financial Law (the "Absorbing Company Authorisation").
- (D) The share capital of the Absorbing Company is set at EUR 550,000 represented by 5,500 shares with a nominal value of EUR 100 each out of which 3,850 class A shares and 1,650 class B shares.
- (E) The Absorbed Company is an investment firm governed by the Financial Law and is authorised to carry out the activities of an investment adviser, a broker in financial instruments, a commission agent and a private portfolio manager according to Articles 24, 24-1, 24-2, 24-3 of the Financial Law (the "Absorbed Company Authorisation").
- (F) The share capital of the Absorbed Company is set at EUR 228,000 represented by 4,560 shares with a nominal value of EUR 50 each.
- (G) As a result of the Merger, the Absorbing Company shall not (i) be obliged to require an extension or modification of the Absorbed Company Authorisation given it already includes all the authorisations needed to carry on the regulated activities of the Absorbed Company pursuant to the Absorbed Company Authorisation, and (ii) be required to amend its corporate object clause of its articles of association which already includes the scope of the corporate object clause of the Absorbed Company.

NOW THEREFORE IT IS AGREED that:

1. Description of the Merging Companies. The Absorbing Company, Almagest Wealth Management S.A., is a société anonyme established under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 85-87 grand rue L-1661 Luxembourg, and being registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 156840.

The Absorbing Company is an investment firm governed by the Financial Law.

The Absorbed Company, which will be merged into the Absorbing Company (fusion-absorption), Origo S.A., is a société anonyme established under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 26, rue Philippe II, L - 2340 and being registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 145976.

The Absorbed Company is an investment firm governed by the Financial Law.

2. General Meeting of the Shareholders of the Absorbed Company and the Absorbing Company. It is proposed to the shareholders of the Absorbed Company and of the Absorbing Company (the "Shareholders") to approve the proposed



Merger, whereby, in the context of its dissolution without liquidation, the Absorbed Company will transfer to the Absorbing Company all of its assets and liabilities, in accordance with Article 274 of the Law. The approval of the Merger will be given at the extraordinary general meeting of the shareholders of each of the Merging Companies (each a "Shareholders' Meeting" and together the "Shareholders' Meetings").

The assets and liabilities of Origo will be valued and transferred to the Absorbing Company in the context of the Merger at book value.

3. Effective date of Merger. The Merger shall become effective from a legal perspective between the relevant parties on the date of the last Shareholders' Meeting to be held before notary (the "Effective Date"). The Shareholders' Meetings shall take place at the earliest one (1) month following the publication of the Merger Proposal in the Mémorial (the "Publication").

The Merger shall have no effect vis-à-vis third parties until completion of the publication in the Mémorial for each of the Merging Companies of the Shareholders' Meetings approving the Merger.

4. Capital increase - Exchange ratio of the shares. The value of the total assets and liabilities of Origo, to be transferred to Almagest as a result of the Merger in accordance with Article 274 (1) of the Law shall be allocated to Almagest's own funds. Accordingly, upon the approval of the Merger by the Shareholder Meetings the share capital of Almagest shall be increased from currently EUR 550,000 to EUR 611,000. Almagest intends to issue 610 new shares of class B in the share capital to the shareholders of Origo.

The balance between the value of the total assets and liabilities of Origo (established pursuant to a report of an independent auditor in accordance with article 26-1 of the Law) and the capital increase shall be allocated to the freely distributable share premium account of Almagest.

On the Effective Date, the shareholders of Origo will thus receive 610 new shares of class B in Almagest in consideration for the shares previously held in Origo pro-rata their initial shareholding in Origo.

An additional cash payment of an aggregate amount of EUR 6,100 (soulte) will be made to the Shareholders of the Absorbed Company (each EUR 3,050) in connection with the Merger.

The shares in the Absorbing Company are in registered form.

As a result of the Merger, all the 4,560 shares with a nominal value of EUR 50 issued by the Absorbed Company will be cancelled.

- 5. The date as from which the shares to be issued by the Absorbing Company shall carry the right to participate in the profits and any special condition regarding that right. As a result of the Merger, the newly issued shares of class B of the Absorbing Company shall, as from the Effective Date carry the right to participate in the profits of the Absorbing Company. No special conditions are attached to that right.
- **6.** The date as from which the operations of the Absorbed Company shall be treated for tax and accounting purposes as being carried out on behalf of the Absorbing Company. For both tax and accounting purposes the operations of the Absorbed Company shall be treated as being carried out on behalf of the Absorbing Company starting from 1 st January 2015.
- 7. The rights conferred by the Absorbing Company to shareholders having special rights and to the holders of securities other than shares, or the measures proposed concerning them. Apart the financial rights attributed to the holders of class A shares in the Absorbing Company pursuant to article 20 of the articles of association of the Absorbing Company, there is no shareholder, or holder of securities, other than shares who have been granted special rights in the Absorbing Company. For the avoidance of doubt, there shall be no special rights attached to the new class B shares to be issued by the Absorbing Company as described under (4) above.
- **8.** Any special advantages granted to the independent auditors, to the members of the administrative, management, supervisory or controlling bodies and to the supervisory auditors. No special advantages within the meaning of article 261 (2) g. of the Law have been granted to any person (including the members of the board of directors or the approved statutory auditor (réviseur d'entreprises agréé) of the Merging Companies.

The respective boards of directors of the Merging Companies have proposed to the shareholders of the Merging Companies to waive in accordance with Article 266(5) of the Law the examination by an independent expert of the common draft Merger Proposal and the expert report. The shareholders of each of the Merging Companies have granted such waiver pursuant to decisions dated 28 July 2015 (the "Waiver Resolutions").

In addition, in accordance with Articles 265 (3) and 267 (1) second paragraph of the Law, the respective shareholders have, in the Waiver Resolutions, resolved to waive their rights to the report of the board of directors provided by Article 265 (1) of the Law with respect to the Merging Companies and their rights to the accounting statements provided by Article 267 (1) c) of the Law.

- 9. Creditor's rights. Creditors of Origo may exercise their rights in accordance with Article 268 (1) of the Law.
- 10. Available Merger information. The Merger Proposal, as well as the documents listed in Article 267 paragraph 1 of the Law are available to the shareholders of the Merging Companies at the respective registered office of the Merging



Companies as from the Publication and at least one (1) month before the date of the respective Shareholders' Meeting Copies thereof may be obtained on request by the shareholders of the Merging Companies, free of charge.

- 11. Articles of Association. As a result of the Merger the articles of association of the Absorbing Company will be amended to take into account the amendment of the share capital. The amended articles will be adopted at the Shareholders' Meeting of the Absorbing Company.
- 12. Effects of the Merger from a legal perspective. The Merger entails ipso jure and simultaneously the following consequences:
- (1) the universal transfer, both as between the Absorbed Company and the Absorbing Company and with regards to third parties, of the totality of the assets and liabilities of the Absorbed Company to the Absorbing Company;
 - (2) the shareholders of the Absorbed Company become shareholders of the Absorbing Company;
 - (3) the Absorbed Company ceases to exist, without being liquidated;
- (4) the cancellation of the shares of the Absorbed Company held by the Absorbing Company or by the Absorbed Company or by any person acting in his own name but on behalf of either of those companies.
- **13. Languages.** This document is worded in English followed by a French version. In case of divergences between the English and the French text, the English version shall prevail.

Luxembourg, 30 July 2015.

Almagest Wealth Management S.A. / Almagest Wealth Management S.A.

Philippe Loppin de Montmort / Benjamin Benedetto

Managing Director / Managing Director

Origo S.A. / Origo S.A.

Kim Asger OLSEN / Frank Dan JENSEN

Director / Managing Director

Suit la traduction française du texte qui précède

PROJET DE FUSION

(Projet commun de fusion)

l. Almagest Wealth Management S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, dont le siège social est situé au 85-87, grand rue, L - 1661 Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 156840,

(ci-après, la «Société Absorbante» ou «Almagest»)

et

2. Origo S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, dont le siège social est situé au 26, rue Philippe II, L - 2340 Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 145976,

(ci-après, la «Société Absorbée» ou «Origo», et ensemble avec la Société Absorbante, les «Sociétés qui Fusionnent») ont déclaré ce qui suit:

- (A) Les conseils d'administration respectifs des Sociétés qui Fusionnent ont préparé le présent projet commun de fusion (le «Projet de Fusion») conformément aux articles 261 et suivants de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»).
- (B) Le conseil d'administration de la Société Absorbée, lors de sa réunion du 28 juillet 2015, et le conseil d'administration de la Société Absorbante, lors de sa réunion du 28 juillet 2015, ont approuvé la fusion des Sociétés qui Fusionnent et ont décidé de proposer aux actionnaires des Sociétés qui Fusionnent de fusionner les deux sociétés précitées par l'apport de l'ensemble du patrimoine actif et passif de la Société Absorbée à la Société Absorbante conformément aux articles 258 à 276 de la section XIV de la Loi et aux dispositions du Projet de Fusion (la «Fusion»).
- (C) La Société Absorbante est une entreprise d'investissement régie par la loi du 5 avril 1993 relative au secteur financier, telle que modifiée (la «LSF»), et est autorisée à exercer les activités de Family Office et de conseiller en investissement. La Société Absorbante est également autorisée à exercer les activités de courtier en instruments financiers, commissionnaire, agent teneur de registre et distributeur de parts d'OPC conformément aux articles 24, 24-1, 24-2, 24-3, 24-7, et 25 de la LSF (l'«Autorisation de la Société Absorbante»).
- (D) Le capital social de la Société Absorbante est de 550.000 EUR, représenté par 5.500 actions d'une valeur nominale de 100 EUR chacune, dont 3.850 actions de Classe A et 1.650 actions de Classe B.
- (E) La Société Absorbée est une entreprise d'investissement régie par la LSF et est autorisée à exercer les activités de conseiller en investissement, de courtier en instruments financiers, commissionnaire et gérant de fortune conformément aux articles 24, 24-1, 24-2, 24-3 de la LSF (l'«Autorisation de la Société Absorbée»).
- (F) Le capital social de la Société Absorbée est de 228.000 EUR représenté par 4,560 actions d'une valeur nominale de 50 EUR chacune.



(G) A l'issue de la Fusion, il ne sera pas requis de la Société Absorbante (i) de demander une extension ou de modifier l'Autorisation de la Société Absorbée étant donné que celle-ci comprend toutes les autorisation nécessaires pour poursuivre les activités régulées de la Société Absorbante conformément à l'Autorisation de la Société Absorbante, et (ii) de modifier la clause relative à l'objet social de ses statuts puisque celle-ci couvre déjà toutes les activités exercées par la Société Absorbée.

EN CONSÉQUENCE, IL EST CONVENU que:

1. Description des Sociétés qui Fusionnent. La Société Absorbante, Almagest Wealth Management S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, dont le siège social est situé au 85-87, grand rue, L - 1661 Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 156840.

La Société Absorbante est une entreprise d'investissement régie par la LSF.

La Société Absorbée, qui fusionnera par absorption avec la Société Absorbante, Origo S.A, est une société anonyme de droit luxembourgeois, dont le siège social est situé au 26, rue Philippe II, L - 2340 Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 145976.

La Société Absorbée est une entreprise d'investissement régie par la loi LSF.

2. Assemblée générale des actionnaires de la Société Absorbée et de la Société Absorbante. Il est proposé aux actionnaires de la Société Absorbée et de la Société Absorbante (les «Actionnaires») d'approuver la Fusion proposée, par laquelle, dans le cadre de sa dissolution sans liquidation, la Société Absorbée transfèrera à la Société Absorbante l'ensemble de son patrimoine actif et passif, conformément à l'article 274 de la Loi, en vertu d'une assemblée générale extraordinaire des actionnaires des Sociétés qui Fusionnent (chacune une «Assemblée Générale» et ensemble les «Assemblées Générales»).

Le patrimoine actif et passif d'Origo sera évalué et transféré à la Société Absorbante dans le contexte de la Fusion à sa valeur comptable.

3. Date de prise d'effet de la Fusion. La Fusion prendra effet d'un point de vue juridique entre les parties concernées à la date de la dernière Assemblée Générale tenue devant notaire (la «Date de Prise d'Effet»). Les Assemblées Générales se tiendront au plus tôt un (1) mois à compter de la publication du Projet de Fusion au Mémorial (la «Publication»).

La Fusion ne sera opposable aux tiers qu'à compter de la publication au Mémorial pour chacune des Sociétés qui Fusionnent des Assemblées Générales approuvant la Fusion.

4. Augmentation du capital - Rapport d'échange des actions. La valeur de la totalité du patrimoine actif et passif d'Origo, destinée à être transférée à Almagest conformément à l'article 274 (1) de la Loi sera allouée aux fonds propres d'Almagest. Par conséquent, après l'approbation de la Fusion par l'Assemblés Générale, le capital social d'Almagest sera augmenté de sa valeur actuelle de 550.000 à 611.000. Almagest émettra 610 nouvelles actions de classe B du capital social pour les actionnaires d'Origo.

Le solde entre la valeur de la totalité du patrimoine actif et passif d'Origo (établie d'après le rapport de l'expert indépendant conformément à l'article 26-1 de la Loi) et l'augmentation de capital sera alloué au compte prime d'émission distribuable d'Almagest.

A la Date de Prise d'Effet, les actionnaires d'Origo recevront 610 nouvelles actions d'Almagest en considération des actions détenues auparavant dans Origo au prorata de leur actionnariat dans Origo.

Un paiement en espèces d'un montant de 6.100 EUR (soulte) sera effectué en faveur des Actionnaires de la Société Absorbée (3.050 EUR par Actionnaire) en relation avec la Fusion.

Les actions de la Société Absorbante sont sous forme nominative.

À la suite de la Fusion, l'ensemble des 4,560 actions, d'une valeur nominale de 50 EUR chacune, émises par la Société Absorbée seront annulées.

- 5. La date à partir de laquelle les actions à émettre par la Société Absorbante donneront le droit de participer aux bénéfices ainsi que toute condition particulière relative à ce droit. À la suite de la Fusion, les actions de classe B nouvellement émises de la Société Absorbante donneront, à compter de la Date de Prise d'Effet, le droit de participer aux bénéfices de la Société Absorbante. Aucune condition particulière n'est attachée à ce droit.
- 6. La date à partir de laquelle les opérations de la Société Absorbée seront considérées comme accomplies du point de vue fiscal et comptable pour le compte de la Société Absorbante. Tant du point de vue fiscal que comptable, les opérations de la Société Absorbée seront considérées comme accomplies pour le compte de la Société Absorbante à compter du 1 er janvier 2015.
- 7. Les droits conférés par la Société Absorbante aux actionnaires ayant des droits spéciaux et aux porteurs de titres autres que des actions, ou les mesures proposées à leur égard. A part les droits financiers attribués aux détenteurs d'actions de classe A de la Société Absorbante conformément à l'article 20 des statuts de la Société Absorbante, aucun actionnaire, ou porteur de titres autres que des actions, n'a reçu de droits spéciaux dans la Société Absorbante. Afin d'éviter tout doute, aucun droit spécial ne sera attaché aux nouvelles actions de classe B à émettre par la Société Absorbante comme décrit au point (4) ci-dessus.



8. Les avantages particuliers attribués aux réviseurs d'entreprises, aux membres des organes d'administration, de direction, de surveillance ou de contrôle, et aux commissaires aux comptes. Aucun avantage particulier n'a été attribué à quelque personne que ce soit (en ce compris les membres du conseil d'administration ou le commissaire aux comptes (le réviseur d'entreprises agréé) des Sociétés qui Fusionnent).

Conformément à l'article 266 (5) de la Loi, les conseils d'administration respectifs des Sociétés qui Fusionnent ont proposé aux actionnaires des Sociétés qui Fusionnent de renoncer à l'examen par un expert indépendant du Projet commun de Fusion et du rapport d'expert. Les Actionnaires de chacune des Sociétés qui Fusionnent ont accordé cette renonciation en vertu des résolutions prises le 28 juillet 2015 (les «Résolutions de Renonciation»).

En outre, conformément aux articles 265 (3) et 267 (1) alinéa 2 de la Loi, les actionnaires respectifs ont, dans les Résolutions de Renonciation, décidé de renoncer au rapport du conseil d'administration prévu à l'article 265 (1) de la Loi concernant les Sociétés qui Fusionnent et à l'état comptable prévu à l'article 267 (1) c) de la Loi.

- 9. Droit des créanciers. Les créanciers d'Origo peuvent exercer leurs droits conformément à l'article 268 (1) de la Loi.
- 10. Informations disponibles sur la Fusion. Le Projet de Fusion, ainsi que les documents repris à l'article 267 paragraphe 1 de la Loi sont mis à disposition des actionnaires des Sociétés qui Fusionnent au siège social de chacune des Sociétés qui Fusionnent à compter de la Publication et ce, au moins un (1) mois avant la date de l'Assemblée Générale respective. Les copies desdits documents peuvent être obtenues sur demande des actionnaires des Sociétés qui Fusionnent, sans frais.
- 11. Statuts. À la suite de la Fusion, les statuts de la Société Absorbante seront modifiés pour prendre en compte la modification du capital social. Les statuts modifiés seront adoptés lors de l'Assemblée Générale de la Société Absorbante.
 - 12. Effets de la Fusion d'un point de vue juridique. La Fusion entraîne de plein droit et simultanément les effets suivants:
- (1) la transmission universelle, tant entre la Société Absorbée et la Société Absorbante qu'à l'égard des tiers, de l'ensemble du patrimoine actif et passif de la Société Absorbée à la Société Absorbante;
 - (2) les actionnaires de la Société Absorbée deviennent actionnaires de la Société Absorbante;
 - (3) la Société Absorbée cesse d'exister, sans être liquidée;
- (4) l'annulation des actions de la Société Absorbée détenues par la Société Absorbante ou par la Société Absorbée ou encore par une personne agissant en son nom propre mais pour le compte de l'une de ces sociétés.
- 13. Langues. Le présent document a été rédigé en anglais, suivi d'une traduction en langue française. En cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Luxembourg, le 30 juillet 2015.

Almagest Wealth Management S.A. / Almagest Wealth Management S.A.

Philippe Loppin de Montmort / Benjamin Benedetto

Directeur Délégué / Directeur Délégué

Origo S.A. / Origo S.A.

Kim Asger OLSEN / Frank Dan JENSEN

Administrateur / Directeur Délégué

Référence de publication: 2015130240/258.

(150141046) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2015.

Romanico AC Fund, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé (en liquidation).

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 158.506.

In the year two thousand and fifteen, on the thirteenth day of the month of July.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held:

an extraordinary general meeting of the shareholders of "ROMANICO AC FUND" (the "Company"), a société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé in the form of a société en commandite par actions established under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 11, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 158.506, incorporated by deed of the undersigned notary, on 17 January 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 244 of 7 February 2011.

The meeting was presided by Mr. Régis Galiotto, notary's clerk, professionally residing in Luxembourg.

The Chairman then appointed as secretary and the meeting appointed as scrutineer Mrs Solange Wolter-Schieres, notary's clerk, professionally residing in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to state that:



- I.- All the shares being registered shares, the present extraordinary general meeting has been convened by notices sent to all the shareholders by registered mail on 2 July 2015.
- II.- The shareholders represented and the number of shares held by them are shown on an attendance list which is signed by the proxyholders, the chairman, the secretary and scrutineer and the undersigned notary. Said attendance list will be attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

As it appears from said attendance list, out of the 50,621.956 outstanding ordinary shares, 37,906 ordinary shares and the one (1) management share currently in issue in the Company are present or represented at the present general meeting so that the meeting is validly constituted and can validly deliberate and resolve on all the items of the agenda.

- III.- The agenda of the meeting is as follows:
- 1. Approval of the annual accounts of the Company for the financial period from 1 January 2015 to 13 February 2015 (start date of the liquidation);
- 2. Discharge to be granted to the manager of the Company for its mandate for the period from 1 January 2015 to 13 February 2015 (start date of the liquidation);
- 3. Presentation and approval of the report of the liquidator (including the proposal related to the distribution of the winding-up profit);
 - 4. Presentation and approval of the report of the approved statutory auditor of the Company on the liquidation;
 - 5. Decision on the distribution of the liquidation proceeds to the shareholders of the Company;
 - 6. Decision regarding the liquidation proceeds that cannot be distributed (if any);
- 7. Discharge to be given to the liquidator and the approved statutory auditor with respect to the performance of their respective duties in relation to the liquidation;
- 8. Granting of a special power to the liquidator in relation to the closure of the liquidation of the Company and any related formalities;
 - 9. Closing of the liquidation;
 - 10. Designation of the place where the books and the corporate documents will be deposited and kept during five years.
- IV.- The Company was dissolved and put into liquidation by a decision of the extraordinary shareholder's meeting of the Company held on 13 February 2015.

After having acknowledged and considered the above, the reports of the liquidator and of the approved statutory auditor of the Company, the accounts of the Company up to and including the date of the liquidation, were presented to the meeting.

After deliberation the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The meeting resolved to approve the accounts of the Company for the financial period from 1 January 2015 to 13 February 2015 (start date of the liquidation).

Second resolution

The meeting resolved to grant discharge to the manager for its mandate for the period from 1 January 2015 to 13 February 2015 (start date of the liquidation).

Third resolution

The meeting acknowledged and resolved to approve the liquidation report (including the proposal related to the distribution of the winding-up profit) prepared by ME Business Solutions S.à r.l., represented by Mr Alexandre BRUNCHER, acting as liquidator of the Company.

Fourth resolution

The meeting acknowledged and resolved to approve the report of the auditor to the liquidation, prepared by Clerc S.A., the approved statutory auditor of the Company.

Fifth resolution

The meeting noted that all outstanding amounts will be paid to the creditors in cash, that all liquidation proceeds will be paid to the shareholders in cash.

Sixth resolution

The meeting noted that no outstanding amounts were paid to the Luxembourg Caisse de Consignation.

Seventh resolution

The meeting resolved to grant discharge to the liquidator and the approved statutory auditor with respect to the performance of their respective duties in the liquidation.



Eighth resolution

The meeting resolved to grant a special power to the liquidator after the expiration of its mandate as liquidator of the Company, to file the closure of the liquidation with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg, to pay any remaining debt, to recover any receivable that would arise after the liquidation of the Company and to distribute to the shareholders of the Company any remaining cash balance.

Ninth resolution

The meeting resolved to close the liquidation of the Company.

Tenth resolution

The meeting resolved that the corporate documents and books of the Company be kept for a period of five years at the offices of Kredietrust Luxembourg S.A., with registered office at 11, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There being no further items on the agenda, the meeting was closed.

Whereof, the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states that the present deed is worded in English.

This document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their respective names, first names, civil status and residences, the said persons signed together this original deed with us, the notary.

Signé: R. GALIOTTO, S. WOLTER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg, Actes Civils 1, le 20 juillet 2015. Relation: 1LAC/2015/22728. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 27 juillet 2015.

Référence de publication: 2015126684/93.

(150137864) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2015.

PHM Midco 27 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 197.293.

STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-eighth of May.

Before Us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

"PHM Topco 27 S.à r.l.", a "société à responsabilité limitée", existing under Luxembourg law, established and having its registered office in L-2320 Luxembourg, 68-70 boulevard de la Pétrusse, R.C.S. Luxembourg B 195701,

represented by Mrs Nadia WEYRICH, employee, with professional address at Belvaux, by virtue of a proxy given on May 27, 2015.

Said proxy given, signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

The appearing person, acting in the above stated capacity, has requested the above notary to draw up the articles of association of a limited liability company ("société à responsabilité limitée") which is herewith established as follows:

- **Art. 1.** There is formed a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular the law dated August 10, 1915 on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the articles of association (hereafter the "Articles"), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.
- Art. 2. The object of the Company is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licenses, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company associated in any way with the Company, or the said holding company, subsidiary or follow subsidiary, in which



the Company has a direct or indirect financial interest, any assistance as e.g. pledges, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed; to borrow funds and issue bonds and other securities to a limited number of subscribers and, finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

- Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.
- Art. 4. The Company will have the name "PHM Midco 27 S.à r.l.".
- Art. 5. The registered office is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

- **Art. 6.** The subscribed capital is fixed at twelve thousand five hundred euros (12,500.- EUR) divided into one million two hundred fifty thousand (1,250,000) shares, having a par value of one cent (EUR 0.01) each.
- **Art. 7.** The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.
- **Art. 8.** Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Such principle is moreover applicable for any type of distribution, including annual dividend, as foreseen in article 18 of the Articles, interim dividend, as foreseen in article 19 of the Articles and liquidation proceeds, as foreseen in article 20 of the Articles.

- **Art. 9.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.
 - Art. 10. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

- **Art. 11.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.
 - Art. 12. The Company is managed by one or several managers, who need not be shareholders.

In dealing with third parties, the manager, or in case of several managers, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose. The manager(s) is (are) appointed by the sole shareholder, or as the case may be, the shareholders, who fix(es) the term of its/their office. He (they) may be dismissed freely at any time by the sole shareholder, or as the case may be, the shareholders.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by the individual signature of any manager.

The board of managers can delegate the daily management of the business of the Company to one or more of its managers in accordance with conditions to be set by the board of managers in the delegation of authority.

Art. 13. In case of several managers, the Company is managed by a board of managers which may choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside all meetings of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.



No notice shall be required in case all the managers are present or represented at a meeting of such board of managers or in case of resolutions in writing approved and signed by all the members of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and allowing the identification. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

In case of urgency or where other exceptional circumstances so require, the board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex, facsimile or e-mail, or any other similar means of communication. A written decision signed by all the managers is therefore proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of managers which was duly convened and held and such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the board of managers.

Art. 14. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's year starts on the 1 st of January and ends on the 31 st of December of each year.

Art. 16. Each year, with reference to 31 st of December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The supervision of the operations of the Company may be, and shall be in the cases provided by law, entrusted to one or more auditors who need not be shareholders.

The auditors, if any, will be elected, as the case may be, by the sole shareholder or by the general shareholders' meeting, which will determine the number of such auditors, for a period not exceeding six years, and they will hold office until their successors are elected. At the end of their term as auditors, they shall be eligible for re-election, but they may be removed at any time, with or without cause, by the sole shareholder or by the general shareholders' meeting, as the case may be.

Art. 18. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their shareholding in the Company, as provided in the present Articles in general and under article 8 of the present Articles in particular, upon the adoption of a resolution of the board of managers proposing the dividend distribution and upon the adoption of a shareholders' resolution deciding the dividend distribution.

Art. 19. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may resolve to pay interim dividends, including during the first financial year, under the following conditions:

The manager or in case of plurality of manager, the board of managers has to establish an interim balance sheet showing that sufficient funds are available for distribution. Any manager may require, at its sole discretion, to have this interim balance sheet be reviewed by an independent auditor at the Company's expenses.

The amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, if existing, increased by profits carried forward and available reserves, less losses carried forward and sum to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles.

Any interim dividend shall be distributed to the shareholder(s) in proportion of his/their shareholding(s) in the Company, as provided in the present Articles in general and under article 8 of the present Articles in particular.

- **Art. 20.** At the time of winding up the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.
- **Art. 21.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.



Transitory measure

The first financial year begins at the date of the incorporation and shall finish at December 31, 2015.

Subscription and payment

The Articles of Association having thus been established, "PHM Topco 27 S.à r.l.", prenamed, has subscribed for all the one million two hundred fifty thousand (1,250,000) shares.

All these shares have been 100% paid up by a contribution in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euros (12,500.- EUR) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

Statement

The notary drawing up the present deed declares having verified that the conditions set forth in Article 183 of the Law have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand euro.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately upon incorporation of the Company, the above named person, representing the entire subscribed capital, considering itself as fully convened and assuming the powers conferred to the general shareholders' meeting, has adopted the following resolutions:

- 1.- The registered office of the Company is fixed at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.
- 2.- The following persons are appointed as managers of the Company for an unlimited period of time:
- a) Mr Pavel NAZARIAN, company executive, professionally residing at 3, boulevard Prince Henri, L- 1724 Luxembourg;
 - b) Mr Vincent GOY, company director, professionally residing at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg;
- c) Mr Raphaël PONCELET, chartered accountant, professionally residing at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Belvaux, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the said appearing person signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-huit mai.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

«PHM Topco 27 S.à r.l.» une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 68-70 boulevard de la Pétrusse, R.C. S. Luxembourg B 195701,

représentée par Madame Nadia WEYRICH, employée privée, avec adresse professionnelle à Belvaux, en vertu d'une procuration donnée le 27 mai 2015.

Cette procuration, signée «ne varietur» par le comparant et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

La personne comparante, ès-qualités qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant d'arrêter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée que la partie prémentionnée déclare constituer:

- **Art. 1** et . Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «la Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «la Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.
- **Art. 2.** L'objet de la société est de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière tous titres et droits, tous brevets et licences, et autres propriétés, droits et intérêts de propriété que la Société jugera approprié, et plus généralement les détenir, gérer, développer, les vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées, et en particulier en contrepartie d'actions ou de titres de toute société les acquérant; de



prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres, et d'octroyer à toute société holding, filiale ou filiale apparentée, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou aux dites holdings, filiales ou filiales apparentées dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter et de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; enfin de mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités prédécrites aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

- Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.
- Art. 4. La Société aura la dénomination" PHM Midco 27 S.à r.l.".
- Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

- **Art. 6.** Le capital social souscrit est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) divisé en un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales, ayant une valeur nominale d'un cent (0,01 EUR) chacune.
- **Art. 7.** Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.
- **Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Un tel principe est applicable à n'importe quel type de distribution, y compris les dividendes annuels comme prévu dans l'article 18 des Statuts, les dividendes intérimaires, comme prévu dans l'article 19 des Statuts et les revenus de liquidation, comme prévu dans l'article 20 des Statuts.

- **Art. 9.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.
- **Art. 10.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

- **Art. 11.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.
 - Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants sont nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés, fixant la durée de leur mandat. Il(s) est/sont librement et à tout moment révocable(s) par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature individuelle de l'un des gérants.

Le conseil de gérance peut désigner parmi les gérants un ou plusieurs gérants en charge de la gestion journalière de la Société selon des conditions à déterminer par le conseil de gérance.

Art. 13. Lorsqu'il y a plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance qui pourra choisir parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Les réunions du conseil de gérance se tiendront au siège social de la Société à moins que l'avis de convocation n'en dispose autrement. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convo-



cation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Aucun avis de convocation n'est requis lorsque tous les gérants sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance ou lorsque des résolutions écrites sont approuvées et signées par tous les membres du conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres permettant leur identification. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

En cas d'urgence ou lorsque d'autres circonstances exceptionnelles l'exigent, le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, courrier électronique ou tout autre moyen de communication similaire. Une décision écrite signée par tous les gérants est par conséquent juste et valable si elle a été adoptée à la réunion du conseil de gérance, qui a été dûment convoquée et tenue, cette décision peut être rédigée en un seul document ou plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé par tous les membres du conseil de gérance.

Art. 14. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

- Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre de la même année.
- **Art. 16.** Chaque année, au trente et un décembre, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaire et bilan au siège social.

Art. 17. Les opérations de la Société peuvent être surveillées par un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, associé (s) ou non. Elles le seront dans les cas prévus par la loi.

Le ou les commissaire(s) aux comptes, s'il y en a, sera (seront) nommé(s), selon le cas, par décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leur(s) successeur(s) soi(en)t élu(s). Il(s) est (sont) rééligible(s) et il(s) peu(ven)t être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, selon le cas, par décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés.

Art. 18. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés proportionnellement à leur participation dans le capital de la Société tel que cela est énoncé dans les Statuts et plus particulièrement sous l'article 8 des Statuts et cela dès l'adoption par le conseil de gérance d'une résolution proposant le versement de dividendes et l'adoption d'une résolution des associés décidant le versement de dividendes.

Art. 19. Le gérant, ou lorsqu'il y a plusieurs gérants le conseil de gérance, peut décider de procéder au paiement de dividendes intérimaires, y compris au cours du premier exercice social, sous les conditions suivantes:

Le gérant ou le conseil de gérance doit établir un bilan intérimaire indiquant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution. Chaque gérant peut, de manière discrétionnaire, demander que ce bilan intérimaire soit revu par un réviseur d'entreprise aux frais de la Société.

Le montant distribué ne doit pas excéder le montant des profits réalisés depuis la fin du dernier exercice social, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et diminué des pertes reportées et sommes à allouer à une réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Les dividendes intérimaires seront versés en proportion des parts sociales détenues dans la Société, tel que cela est énoncé dans les Statuts en général et plus particulièrement sous l'article 8 des Statuts.



- **Art. 20.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.
- Art. 21. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2015.

Souscription - Libération

Les statuts de la Société ayant ainsi été établis, «PHM Topco 27 S.à r.l.», prénommée, a souscrit à la totalité des un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales.

Toutes ces parts sociales ont été intégralement libérées par un versement en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Attestation

Le notaire instrumentant ayant dressé le présent acte déclare avoir vérifié que les conditions énumérées à l'article 183 de la Loi sont remplies et le constate expressément.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille euros.

Résolutions adoptées par l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, la partie prénommée, représentant la totalité du capital social, se considérant dûment convoquée et exerçant les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés, a adopté les résolutions suivantes:

- 1) Le siège social de la Société est établi au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.
- 2) Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:
- a) Monsieur Pavel NAZARIAN, dirigeant de sociétés, avec adresse professionnelle au 3 boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg;
- b) Monsieur Vincent GOY, administrateur de société, avec adresse professionnelle au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg;
- c) Monsieur Raphaël PONCELET, expert-comptable, avec adresse professionnelle au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Belvaux, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, ce dernier a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: N. WEYRICH, J.J. WAGNER.

 $En registr\'e \ a \ Esch-sur-Alzette \ A.C., le\ 02\ juin\ 2015.\ Relation: EAC/2015/12403.\ Reçu\ soix ante-quinze\ Euros\ (75.-EUR).$

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2015083534/339.

(150095646) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2015.

Voyages Schmit S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9122 Schieren, 31, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 100.134.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 9 juin 2015.

Référence de publication: 2015086800/10.

Signature.

Reference de publication. 2015080800/10.

(150098668) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2015.



ECIP Agree S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.137.557,20.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 25, rue Philippe II. R.C.S. Luxembourg B 139.366.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-first day of May.

Before Us, Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg.

Is held

the extraordinary general meeting of the shareholders of ECIP Agree S.àr.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 25, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg) under number B 139.366 and having a share capital amounting to twenty-eight million four hundred thirty-eight thousand nine hundred thirty Euro (EUR 28,438,930.-).

THERE APPEARED

EURAZEO PARTNERS S.C.A., SICAR, a company incorporated under the laws of Luxembourg with registered office at 25, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, registered with the trade and companies register of Luxembourg under number B116189 (the First Shareholder); and

EURAZEO PARTNERS B S.C.A., SICAR, a company incorporated under the laws of Luxembourg with registered office at 25, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, registered with the trade and companies register of Luxembourg under number B125545 (the Second Shareholder); and

FCPR IPCO a fonds commun de placement incorporated under the laws of France with registered office at 117, Avenue des Champs Elysées, F-75008 Paris, France, registered with the trade and companies register of Paris under number B 414 735 175 (the Third Shareholder and together with the First Shareholder and the Second Shareholder, the Shareholders),

hereby represented by Daniel Godinho, paralegal residing professionally in Luxembourg, by virtue of proxies given under private seal (the Proxyholder).

Said proxies, initialled ne varietur by the proxy-holder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to enact the following: that the appearing parties are all the Shareholders and hold one hundred percent (100%) of the share capital of ECIP Agree S.àr.l., a limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 25, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg and a share capital amounting to twenty-eight million four hundred thirty-eight thousand nine hundred thirty Euros (EUR 28,438,930.-) and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg) under number B 139.366 (the Company);

The Company was incorporated on 21 Mai 2008 by a deed of Maître Jacques Delvaux, notary residing in Luxembourg published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations dated 4 July 2008, number 1645, page 78952. The articles of association of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Paul Bettingen, undersigned, dated 7 Mai 2013, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations dated 10 July 2013, number 1650, page 79188.

- I. The current share capital of the Company is set at twenty-eight million four hundred thirty-eight thousand nine hundred thirty Euros (EUR 28,438,930.-) represented by two million eight hundred forty-three thousand eight hundred ninety-three (2,843,893) shares (parts sociales) of ten Euros (EUR 10.-) each, all fully subscribed and entirely paid up (the Shares).
- II. The proxies given by the represented Shareholders, having been signed ne varietur by the Proxyholder and the undersigned notary, will also remain attached to the present deed for registration purposes.
 - III. The agenda of the Meeting is as follows:

Agenda

- 1 Decision to distribute out of the share premium reserve of the Company an amount of nine million nine hundred twenty-four thousand three hundred seventy three euros forty-one cents (EUR 9,924,373.41.-) to the Company's shareholders in proportion to their respective shareholding;
- 2 Decision to repay the shareholder current account up to an amount of one hundred fifteen thousand two hundred and one euros sixty-one cents (EUR 115,201.61.-);
- 3 Decision to decrease the Company's share capital so as to bring it from its current amount of twenty-eight million four hundred thirty-eight thousand nine hundred thirty euros (EUR 28,438,930.-) to an amount of one million one hundred thirty-seven thousand five hundred fifty-seven euros twenty cents (EUR 1,137,557.20.-) by reducing the nominal value of the shares from their current value being ten euros (EUR 10) per share to a nominal value of zero euro and forty cents (EUR 0,40) per share (the Share Capital Reduction).



4 Decision to subsequently amend article 6.1, 1 st paragraph of the coordinated articles of association, referring to the share capital of the Company, so as to reflect the decision adopted under point 3 above which shall now read as follows:

"The Company's share capital is fixed at one million one hundred thirty-seven thousand five hundred fifty-seven euros twenty cents (EUR 1,137,557.20.-) represented by two million eight hundred forty-three thousand eight hundred ninety-three (2,843,893) shares of zero euro forty cents (EUR 0,40.-) each, all fully subscribed and entirely paid up."

- 5 Decision to (i) allocate the proceeds resulting from the Share Capital Reduction to a capital surplus reserve (Account 115) of the Company and (ii) distribute to the shareholders of the Company out of the said reserve an amount of five million nine hundred seventy-two thousand one hundred seventy-five euros thirty cents (EUR 5,972,175.30.-);
 - 6 Decision to amend article 12 of the coordinated articles of association of the Company which shall now read as follows:

" Art. 12. Distribution of profits.

- 12.1 The gross profit of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit.
- 12.2 An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company shall be allocated to a statutory reserve, until and as long as this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.
- 12.3 The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their shareholding in the Company.
- 12.4 Distributions of interim dividends are permitted insofar as they strictly abide by the rules of this article 12.4. and subject to any rule in addition to these as determined by the board of managers together with the shareholders:
- the board of managers shall have exclusive competence to take the initiative to declare an interim dividend and allow the distribution of such interim dividend as it deems appropriate and in accordance with the Company's corporate interest;
- in this respect, the board of managers is exclusively competent to decide the amount of the sums available for distribution and the opportunity of such distribution, based on the supporting documentation and principles contained in these Articles and in particular Article 6.3 and on any agreement possibly entered into from time to time between the shareholders;
- in addition, the decision of the board of managers shall be supported by interim financial statements of the Company established maximum 2 (two) months prior to the decision of the board of managers and showing a distributable profit in an amount sufficient to proceed to such interim distribution;
- finally, the distribution of an interim dividend shall be limited to the amount of the distributable profit as it appears on the interim financial statements of the Company. The board of managers shall mandate an independent auditor to review the interim financial statements in order to confirm the sum available for distribution, in any case, the distribution of interim dividends shall remain subject to the provisions of Article 201 of the Law, which provides for a recovery against the shareholders of the dividends which have been distributed to them but do not correspond to profits actually earned by the Company. Such action for recovery shall prescribe five years after the date of the distribution."

ON THE BASIS OF THE AFOREMENTIONED AGENDA THE MEETING TAKES THE FOLLOWING RESOLUTIONS

First resolution

The Meeting RESOLVES to distribute out of the share premium reserve of the Company an amount of nine million nine hundred twenty-four thousand three hundred seventy three euros forty-one cents (EUR 9,924,373.41.-) to the Company's shareholders in proportion to their respective shareholding.

An interim balance sheet as at 7 May 2015 evidencing the amount of the share premium to be distributed has been presented to the undersigned notary.

Second resolution

The Meeting RESOLVES to repay the shareholder current account up to an amount of one hundred fifteen thousand two hundred and one euros and sixty-one cents (EUR 115,201.61.-).

The amount of the shareholder current account has been evidenced by the above interim balance sheet as at 7 May 2015.

Third resolution

The Meeting RESOLVES to decrease the Company's share capital so as to bring it from its current amount of twenty-eight million four hundred thirty-eight thousand nine hundred thirty euros (EUR 28,438,930.-) to an amount of one million one hundred thirty-seven thousand five hundred fifty-seven euros twenty cents (EUR 1,137,557.20.-) by reducing the nominal value of the shares from their current value being ten euros (EUR 10) per share to a nominal value of zero euro and forty cents (EUR 0,40) per share (the Share Capital Reduction).



Fourth resolution

The Meeting RESOLVES to subsequently amend article 6.1, 1 st paragraph of the coordinated articles of association, referring to the share capital of the Company, so as to reflect the decision adopted here above which shall now read as follows:

"The Company's share capital is fixed at one million one hundred thirty-seven thousand five hundred fifty-seven euros twenty cents (EUR 1,137,557.20.-) represented by two million eight hundred forty-three thousand eight hundred ninety-three (2,843,893) shares of zero euro forty cents (EUR 0,40.-) each, all fully subscribed and entirely paid up."

Fifth resolution

The Meeting RESOLVES to subsequently (i) allocate the proceeds resulting from the Share Capital Reduction to a capital surplus reserve (Account 115) of the Company and (ii) distribute to the shareholders of the Company on a pro-rata basis to their shareholding out of the said reserve an amount of five million nine hundred seventy-two thousand one hundred seventy-five euros thirty cents (EUR 5,972,175.30.-).

Sixth resolution

The Meeting RESOLVES to subsequently amend article 12 of the coordinated articles of association of the Company which shall now read as follows:

" Art. 12. Distribution of profits.

- 12.1 The gross profit of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit.
- 12.2 An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company shall be allocated to a statutory reserve, until and as long as this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.
- 12.3 The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their shareholding in the Company.
- 12.4 Distributions of interim dividends are permitted insofar as they strictly abide by the rules of this article 12.4. and subject to any rule in addition to these as determined by the board of managers together with the shareholders:
- the board of managers shall have exclusive competence to take the initiative to declare an interim dividend and allow the distribution of such interim dividend as it deems appropriate and in accordance with the Company's corporate interest;
- in this respect, the board of managers is exclusively competent to decide the amount of the sums available for distribution and the opportunity of such distribution, based on the supporting documentation and principles contained in these Articles and in particular Article 6.3 and on any agreement possibly entered into from time to time between the shareholders;
- in addition, the decision of the board of managers shall be supported by interim financial statements of the Company established maximum 2 (two) months prior to the decision of the board of managers and showing a distributable profit in an amount sufficient to proceed to such interim distribution;
- finally, the distribution of an interim dividend shall be limited to the amount of the distributable profit as it appears on the interim financial statements of the Company. The board of managers shall mandate an independent auditor to review the interim financial statements in order to confirm the sum available for distribution, in any case, the distribution of interim dividends shall remain subject to the provisions of Article 201 of the Law, which provides for a recovery against the shareholders of the dividends which have been distributed to them but do not correspond to profits actually earned by the Company. Such action for recovery shall prescribe five years after the date of the distribution."

Costs and expenses

The costs, expenses, remuneration, or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to two thousand three hundred Euro (EUR 2,300).

Powers

The appearing person, acting in the above stated capacity does hereby grant power to any clerc and / or employee of the firm of the undersigned notary, acting individually, in order to document and sign any deed of amendment (typing error (s)) to the present deed.

Whereof the present deed is drawn up in Senningerberg, on the day stated at the beginning of this document.

Declaration

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties known to the notary by its name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing parties signed together with the notary the present deed.



Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le vingt et unième jour du mois de mai.

Par-devant nous, Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue

l'assemblée générale extraordinaire des associés de ECIP Agree S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 25, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés, Luxembourg sous le numéro B 139.366 et ayant un capital social s'élevant à vingt-huit millions quatre cent trente-huit mille neuf cent trente euros (EUR 28.438.930,-).

ONT COMPARU

EURAZEO PARTNERS S.C.A., SICAR, une société régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg ayant son siège social au 25, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, et immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés, Luxembourg sous le numéro B116189 (Premier Associé); et

EURAZEO PARTNERS B S.C.A., SICAR, une société régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg ayant son siège social au 25, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, et immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés, Luxembourg sous le numéro B125545 (Deuxième Associé); et

FCPR IPCO un fonds commun de placement régi par les lois de France et ayant son siège social au 117, Avenue des Champs Elysées, F-75008 Paris, France, et immatriculé auprès du registre de commerce et de sociétés de Paris sous le numéro B 414 735 175 Troisième Associé) et ensemble avec le Premier Associé et le Deuxième Associé ci-après, les Associés),

ici représentés par Daniel Godinho, paralegal, résidant professionnellement au Luxembourg, en vertu de procurations données sous seing privé.

Les dites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui à l'enregistrement.

Ces parties comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte comme suit:

Les parties comparantes sont les associés et détiennent ensemble cent pourcent (100%) du capital social de ECIP Agree S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 25, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés, Luxembourg sous le numéro B 139.366 et ayant un capital social s'élevant à vingt-huit millions quatre cent trente-huit mille neuf cent trente Euros (EUR 28.438.930,-) (la Société).

La Société a été constituée en date du 21 mai 2008 suivant acte du notaire Maître Jacques Delvaux, notaire résidant à Luxembourg, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations daté du 4 juillet 2008, numéro 1645, page 78952. Les statuts de la Société ont été amendés pour la dernière fois par un acte du notaire Me Paul Bettingen, soussigné, en date du 7 mai 2013, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations daté du 10 juillet 2013, numéro 1650, page 79188.

- I. Le capital social actuel de la Société est fixé à vingt-huit millions quatre cent trente-huit mille neuf cent trente Euros (EUR 28.438.930,-) représenté par deux millions huit cent quarante-trois mille huit cent quatre-vingt-treize (2.843.893) parts sociales d'une valeur nominale de dix Euros (EUR 10,-) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées (les Parts Sociales).
- II. Les procurations desdits Associés représentés, après avoir été signées ne varietur, resteront également annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.
 - III. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

Ordre du jour

- 1 Décision de distribuer à partir de la réserve de prime d'émission de la Société un montant de neuf millions neuf cent vingt-quatre mille trois cent soixante-treize Euros et quarante et un centimes (EUR 9.924.373,41) aux Associés de la Société en proportion de leur participation;
- 2 Décision de rembourser le compte courant associé d'un montant de cent quinze mille deux cent et un euros et soixante et un centimes (EUR 115.201,61);
- 3 Décision de réduire le capital social de la Société afin de le porter de son montant actuel de vingt-huit millions quatre cent trente-huit mille neuf cent trente Euros (EUR 28.438.930,-) à un montant d'un million cent trente-sept mille cinq cent cinquante-sept Euros et vingt centimes (EUR 1.137.557,20.-), en réduisant la valeur nominale des parts sociales de leur valeur actuelle de dix Euros (EUR 10.-) chacune, à une valeur nominale de quarante centimes (EUR 0,40) chacune (la Réduction de Capital)
- 4 Modification subséquente de l'article 6.1 des statuts de la Société afin de refléter les modifications proposées par l'ordre du jour ci-dessus:
- "Le capital social de la société est fixé à un million cent trente-sept mille cinq cent cinquante-sept Euros et vingt centimes (EUR 1.137.557,20.-), représenté par deux millions huit cent quarante-trois mille huit cent quatre-vingt-treize (2.843.893) parts sociales de quarante centimes (EUR 0,40-) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées."



- 5 Décision (i) d'allouer les recettes résultant de la Réduction de Capital à un compte de capital excédent (Compte 115) de la Société et de (ii) distribuer un montant de cinq millions neuf cent soixante-douze mille cent soixante-quinze Euros et trente centimes (EUR 5.972.175,30.-) dudit compte, aux Associés de la Société;
 - 6 Modification de l'article 12 des statuts coordonnés de la Société qui auront désormais la teneur suivante:

« Art. 12. Distribution des profits.

- 12.1 Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.
- 12.2 Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à, et aussi longtemps que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.
- 12.3 Le solde des bénéfices nets peut être distribué au(x) associé(s) en proportion de leur participation dans le capital de la Société.
- 12.4 La distribution de dividendes intérimaires est permise pour autant qu'elle soit exercée selon les dispositions de ce présent article 12.4 et conformément à tout autre disposition additionnelle déterminée par le conseil de gérance en concordance avec les Associées:
- le conseil de gérance est investi de la compétence exclusive pour déclarer un dividende intérimaire et en autoriser sa distribution pour autant qu'il en soit nécessaire et dans l'intérêt de l'objet social de la Société;
- le conseil de gérance est investi de la compétence exclusive pour décider des montants disponibles et distribuables ainsi que des échéances de ces distributions, en s'appuyant sur la documentation prévue dans les présents statuts et en particulier conformément aux dispositions de l'Article 6.3 ainsi qu'à tout contrat en vigueur tel qu'il pourra être conclu de temps à autre entre les Associés;
- Outre, la décision du conseil de gérance devra être accompagnée du bilan intérimaire de la Société établi au maximum deux (2) mois avant la décision du conseil de gérance et montrant un profit distribuable suffisant pour procéder à ladite distribution intérimaire:
- finalement la distribution de dividendes intérimaires est limité au montant du profit distribuable tel qu'il apparaît dans le bilan intérimaire de la Société. Le conseil de gérance devra mandater un réviseur d'entreprises indépendant pour revoir le bilan intérimaire en vue de confirmer le montant disponible, dans tous les cas, la distribution de dividendes intérimaires reste sujet aux dispositions de l'article 201 de la Loi, qui prévoit un recouvrement des dividendes qui auraient été distribués aux Associés, mais qui ne correspondent pas aux profits de la Société. Cette action de recouvrement est prescrite après une durée de 5 ans après la date de ladite distribution.

SUR BASE DE L'ORDRE DU JOUR SUSMENTIONNE, L'ASSEMBLEE A PRIS LES RESOLUTIONS SUIVANTES:

Première résolution

L'Assemblée DECIDE de distribuer à partir de la réserve de prime d'émission de la Société un montant de neuf millions neuf cent vingt-quatre mille trois cent soixante-treize Euros et quarante et un centimes (EUR 9.924.373,41) aux Associés de la Société en proportion de leur participation.

Un bilan intermédiaire au 7 mai 2015 attestant du montant de la prime d'émission à distribuer a été présenté au notaire soussigné.

Seconde résolution

L'Assemblée DECIDE de rembourser le compte courant associé d'un montant de cent quinze mille deux cent et un Euros et soixante et un centimes (EUR 115.201,61).

Le montant du compte courant associé appert du bilan intermédiaire au 7 mai 2015 ci-dessus.

Troisième résolution

L'Assemblée DECIDE de réduire le capital social de la Société afin de le porter de son montant actuel de vingt-huit millions quatre cent trente-huit mille neuf cent trente Euros (EUR 28.438.930,-) à un montant d'un million cent trente-sept mille cinq cent cinquante-sept Euros et vingt centimes (EUR 1.137.557,20.-), en réduisant la valeur nominale des parts sociales de leur valeur actuelle de dix euros (EUR 10.-) chacune, à une valeur nominale de quarante centimes (EUR 0,40) chacune (le Réduction de Capital).

Quatrième résolution

L'Assemblée DECIDE de modifier subséquemment l'article 6.1 des statuts de la Société afin de refléter les modifications proposées par l'ordre du jour ci-dessus:

"Le capital social de la société est fixé à un million cent trente-sept mille cinq cent cinquante-sept Euros et vingt centimes (EUR 1.137.557,20.-), représenté par deux millions huit cent quarante-trois mille huit cent quatre-vingt-treize (2.843.893) parts sociales de quarante centimes (EUR 0,40-) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées."



Cinquième résolution

L'Assemblée DECIDE (i) d'allouer les recettes résultant de la Réduction de Capital à un compte de capital excédent (Compte 115) de la Société et de (ii) distribuer un montant de cinq millions neuf cent soixante-douze mille cent soixante-douze Euros et trente centimes (EUR 5.972.175,30.-) dudit compte, aux Associés de la Société.

Sixième résolution

L'Assemblée DECIDE de modifier l'article 12 des statuts coordonnés de la Société qui auront désormais la teneur suivante:

« Art. 12. Distribution des profits.

- 12.1 Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.
- 12.2 Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à, et aussi longtemps que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.
- 12.3 Le solde des bénéfices nets peut être distribué au(x) associé(s) en proportion de leur participation dans le capital de la Société.
- 12.4 La distribution de dividendes intérimaires est permise pour autant qu'elle soit exercée selon les dispositions de ce présent article 12.4 et conformément à tout autre disposition additionnelle déterminée par le conseil de gérance en concordance avec les Associées:
- le conseil de gérance est investi de la compétence exclusive pour déclarer un dividende intérimaire et en autoriser sa distribution pour autant qu'il en soit nécessaire et dans l'intérêt de l'objet social de la Société;
- le conseil de gérance est investi de la compétence exclusive pour décider des montants disponibles et distribuables ainsi que des échéances de ces distributions, en s'appuyant sur la documentation prévue dans les présents statuts et en particulier conformément aux dispositions de l'Article 6.3 ainsi qu'à tout contrat en vigueur tel qu'il pourra être conclu de temps à autre entre les Associés;
- Outre, la décision du conseil de gérance devra être accompagnée du bilan intérimaire de la Société établi au maximum deux (2) mois avant la décision du conseil de gérance et montrant un profit distribuable suffisant pour procéder à ladite distribution intérimaire;
- finalement la distribution de dividendes intérimaires est limité au montant du profit distribuable tel qu'il apparaît dans le bilan intérimaire de la Société. Le conseil de gérance devra mandater un réviseur d'entreprises indépendant pour revoir le bilan intérimaire en vue de confirmer le montant disponible, dans tous les cas, la distribution de dividendes intérimaires reste sujet aux dispositions de l'article 201 de la Loi, qui prévoit un recouvrement des dividendes qui auraient été distribués aux Associés, mais qui ne correspondent pas aux profits de la Société. Cette action de recouvrement est prescrite après une durée de 5 ans après la date de ladite distribution.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux mille trois cents Euros (EUR 2.300).

Pouvoirs

La personne comparante es qualité qu'elle agit donne par la présente pouvoir à tout clerc et/ou employé de l'étude du notaire soussigné, agissant individuellement, pour rédiger et signer tout acte de modification (faute(s) de frappe(s)) au présent acte.

DONT ACTE, passé à Senningerberg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur demande des parties comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des parties comparantes, connue du notaire instrumentant par ses, nom, prénom usuel, état et demeure, le mandataire des parties comparantes a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Daniel Godinho, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C.1, le 22 mai 2015. 1LAC / 2015 / 16102. Reçu 75.-€.

Le Receveur ff. (signé): Carole Frising.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 2 juin 2015.

Référence de publication: 2015086272/320.

(150098854) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2015.



Teqball Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue John F. Kennedy. R.C.S. Luxembourg B 191.050.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juin 2015.

Référence de publication: 2015087567/10.

(150099203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2015.

Comanche Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 24, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 116.918.

Extrait des résolutions écrites du conseil d'administration datées 8 juin 2015

Il résulte desdites résolutions que le siège social de la Société est transféré avec effet immédiat du 23, Rue Beaumont, L-1219 Luxembourg au 24, Avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Luxembourg, le 10 juin 2015.

Pour extrait conforme

Alex SCHMITT

Mandataire

Référence de publication: 2015087870/14.

(150100915) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2015.

Shaangu Power (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 197.305.

STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-ninth day of May,

Before Maître Edouard DELOSCH, notary, residing in Diekirch (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared the following:

Shaangu Power (Hong Kong) Co., Limited, a company validly organised and existing under the laws of Hong Kong, S.A.R. of P.R. China having its registered address at RM D 10/F Tower A Billion CTR, 1 Wang Kwong RD Kowloon Bay, KLN, Hong Kong, S.A.R. of P.R. China, under number 6426695300001151,

here represented by Mr Ben BROUSCHER, private employee, residing professionally at L-9242 Diekirch, 4 rue Alexis Heck, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, initialled "ne varietur" by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in its hereabove stated capacities, has drawn up the following articles of incorporation of a company, which it declared organized:

Art. 1. Name.

1.1 There is hereby established a company in the form of a société anonyme under the name of "Shaangu Power (Luxembourg) S.A."

(hereinafter the "Company").

1.2 The Company may have one shareholder or several shareholders. For so long as the Company has a Sole Shareholder, the Company may be managed by a Sole Director only who does not need to be a shareholder of the Company.

Art. 2. Registered Office.

- 2.1 The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.
- 2.2 If the Board of Directors or, as the case may be the Sole Director, determines that extraordinary political, economic, social or military events have occurred or are imminent which would render impossible the normal activities of the Company at its registered office or the communication between such registered office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such provisional measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such temporary transfer, shall remain a Luxembourg company.



Art. 3. Duration.

3.1 The Company is established for an unlimited period of time.

Art. 4. Object.

- 4.1. The purpose of the Company shall be the acquisition of ownership interests, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such ownership interests. The Company may in particular acquire by way of subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and securities of whatever nature, including bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and other intellectual property rights.
- 4.2. The Company may borrow in any way form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt or other equity securities. The Company may lend funds, including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other companies which form part of the same group of companies as the Company. It may also give guarantees and grant security interests in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other companies, which form part of the same group of companies as the Company.
- 4.3. The Company may further mortgage, pledge, hypothecate, transfer or otherwise encumber all or some of its assets. The Company may generally employ any techniques and utilize any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit risk, currency fluctuations risk, interest rate fluctuation risk and other risks.
- 4.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions, which may be or are conducive to the above-mentioned paragraphs of this Article.

Art. 5. Share Capital.

- 5.1 The Company's subscribed share capital amounts to fifty thousand Euros (EUR 50,000) represented by five million (5,000,000) shares having a nominal value of one cent (EUR 0.01) each (the "Shares").
- 5.2 The subscribed share capital of the Company may at any time be increased or reduced by a resolution of the General Meeting of Shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Association, subject to the mandatory provisions of the law of 10 August 1915, as amended, on commercial companies.

Art. 6. Acquisition of own Shares.

- 6.1 The Company may acquire its own Shares to the extent permitted by law.
- 6.2 To the extent permitted by Luxembourg law the Board of Directors or as the case may be the Sole Director, is irrevocably authorised and empowered to take any and all steps to execute any and all documents and to do and perform any and all acts for and in the name and on behalf of the Company which may be necessary or advisable in order to effectuate the acquisition of the Shares and the accomplishment and completion of all related action.

Art. 7. Form of Shares.

- 7.1 All the Shares of the Company may be in registered or bearer form.
- 7.2 The Company recognises only one single owner per Share. If one or more Shares are jointly owned or if the title of ownership to such Share(s) is divided, split or disputed, all persons claiming a right to such Share(s) have to appoint one single attorney to represent such Share(s) towards the Company. The failure to appoint such attorney implies a suspension of all rights attached to such Share(s).

Art. 8. Board of Directors.

- 8.1 For so long as the Company has a Sole Shareholder, the Company may be managed by a Sole Director only. Where the Company has more than one shareholder, the Company shall be managed by a board of directors ("Board of Directors") consisting of a minimum of three (3) to a maximum of five (5) directors (the "Directors").
 - 8.2 The number of directors is fixed by the General Meeting of Shareholders.
- 8.3 The General Meeting of Shareholders may decide to appoint Directors of two different classes, being class A Director (s) and class B Director(s). Any such classification of Directors shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the Directors be identified with respect to the class they belong.
- 8.4 The Directors are to be appointed by the General Meeting of Shareholders for a period not exceeding six (6) years and until their successors are elected.
- 8.5 Decision to suspend or dismiss a Director must be adopted by the General Meeting of Shareholders with a majority of more than one-half of all voting rights present or represented.



8.6. When a legal person is appointed as a Director of the Company, the legal entity must designate a permanent representative (représentant permanent) in accordance with article 51bis of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

Art. 9. Meetings of the Board of Directors.

- 9.1 The Board of Directors shall appoint from among its members a chairman (the "Chairman") at majority for a term of six (6) years, and may choose among its members one or more vice-chairmen. The Board of Directors may also choose a secretary (the "Secretary"), who need not be a Director and who may be instructed to keep the minutes of the Meetings of the Board of Directors as well as to carry out such administrative and other duties as directed from time to time by the Board of Directors.
- 9.2 The Board of Directors shall meet upon call by the Chairman, or any two Directors, at the place and time indicated in the notice of meeting, the person(s) convening the meeting setting the agenda. Written notice of any Meeting of the Board of Directors shall be given to all Directors at least five (5) calendar days in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency where twenty-four (24) hours prior notice shall suffice which shall duly set out the reason for the urgency. This notice may be waived, either prospectively or retrospectively, by the consent in writing or by telegram or telex or telefax of each director. Separate notice shall not be required for meetings held at times and places described in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors. Without prejudice of Articles 9.6 and 9.7, meetings of the Board of Directors shall be held in the European Union.
- 9.3 Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing or by telegram, telefax, telex another Director as his proxy. A Director may not represent more than one of his colleagues.
- 9.4 The Board of Directors may act validly and validly adopt resolutions only if at least a majority of the Directors are present or represented at a Meeting of the Board of Directors. In the event however the General Meeting of Shareholders has appointed different classes of Directors (namely class A Directors and class B Directors) any resolutions of the Board of Directors may only be validly taken if approved by the majority of Directors including at least one class A and one class B Director (which may be represented). If a quorum is not obtained the Directors present may adjourn the meeting to a venue and at a time no later than five (5) calendar days after a notice of the adjourned meeting is given.
- 9.5 The Directors may participate in a Meeting of the Board of Directors by conference call or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear each other, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.
- 9.6 Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board of Directors may also be passed by unanimous consent in writing which may consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every Director. The date of such a resolution shall be the date of the last signature.
- 9.7 The resolutions passed by the Sole Director shall be vested with the same authority as the resolutions passed by the Board and are documented by written minutes signed by the Sole Director.

Art. 10. Minutes of Meetings of the Board of Directors.

- 10.1 The minutes of any Meeting of the Board of Directors shall be signed by the Chairman.
- 10.2 Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman.

Art. 11. Powers of the Board of Directors.

- 11.1 The Directors may only act at duly convened Meetings of the Board of Directors or by written consent in accordance with Article 9 hereof.
- 11.2 The Board of Directors or the Sole Director, as the case may be, is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests and within the objectives and purposes of the Company. All powers not expressly reserved by law or by these Articles of Association to the General Meeting of Shareholders fall within the competence of the Board of Directors or the Sole Director, as the case may be.

Art. 12. Corporate Signature.

- 12.1 Vis-à-vis third parties, the Company is validly bound in the case of a sole director, by the sole signature of the Sole Director, or by the joint signature of any two Directors of the Company, or by the signature(s) of any other person(s) to whom authority has been delegated by the Board of Directors by means of an unanimous decision of the Board of Directors.
- 12.2 In the event the General Meeting of Shareholders has appointed different classes of Directors (namely class A Directors and class B Directors) the Company will only be validly bound by the joint signature of two Directors, one of whom shall be a class A Director and one class B Director (including by way of representation).

Art. 13. Delegation of Powers.

13.1 The Board of Directors may generally or from time to time delegate the power to conduct the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation to such management as provided for by article 60 of the law of 10 August 1915, as amended, on commercial companies to an executive or other committees whether formed from among its own members or not, or to one or more Directors, managers or other agents who may act



individually or jointly. The Board of Directors shall determine the scope of the powers, the conditions for withdrawal and the remuneration attached to these delegations of authority including the authority to sub-delegate.

Art. 14. Conflict of Interest.

- 14.1 In case of a conflict of interest of a Director, it being understood that the mere fact that the Director serves as a director of a Shareholder or of an associated company of a Shareholder shall not constitute a conflict of interest, such Director must inform the Board of Directors of any conflict and may not take part in the vote. A director having a conflict on any item on the agenda must declare this conflict to the Chairman before the meeting is called to order.
- 14.2 Any Director having a conflict due to a personal interest in a transaction submitted for approval to the Board of Directors conflicting with that of the Company, shall be obliged to inform the board thereof and to cause a record of his statement to be included in the minutes of the meeting. He may not take part in the business of the meeting. At the following General Meeting of Shareholders, before any other resolution to be voted on, a special report shall be made on any transactions in which any of the Directors may have a personal interest conflicting with that of the Company.

Art. 15. General Meeting of Shareholders. General Meeting of Shareholders

- 15.1 The General Meeting of Shareholders shall represent the entire body of shareholders of the Company (the "General Meeting of Shareholders" or "General Meeting").
 - 15.2 It has the powers conferred upon it by the Luxembourg Company Law.

Notice, Place of Meetings, Decisions without a Formal Meeting

- 15.3 The General Meeting of Shareholders shall meet in Luxembourg upon call by the Board of Directors or the Sole Director, as the case may be. Shareholders representing one tenth of the subscribed share capital may, in compliance with the law of 10 August 1915, as amended, on commercial companies, request the Board of Directors or the Sole Director, as the case may be to call a General Meeting of Shareholders.
- 15.4 The annual General Meeting shall be held in Luxembourg in accordance with Luxembourg law at the registered office of the Company or at such other place as specified in the notice of the meeting, on the 20 th day in the month of May, at 11:00 a.m. If such day is a legal or a bank holiday in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the following Business Day in Luxembourg.
- 15.5 Other General Meetings of Shareholders may be held at such places and times as may be specified in the respective convening notice.
- 15.6 Convening notice for every General Meetings of Shareholders shall contain the agenda and shall take the form of announcements published twice, with a minimum interval of eight days, and eight days before the meeting, in the Memorial and in a Luxembourg newspaper.

Notices by mail shall be sent eight days before the meeting to registered shareholders, but no proof need to be given that this formality has been complied with.

Where all the shares are in registered form, the convening notice may be made only be registered letters.

- 15.7 If all Shareholders are present or represented and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda, the General Meeting may take place without notice of meeting.
- 15.8 The General Meeting of Shareholders shall appoint a chairman and be chaired by the chairman who shall preside over the meeting. The General Meeting shall also appoint a secretary who shall be charged with keeping minutes of the meeting and a scrutineer. The minutes shall be in English and adopted as evidence thereof and be signed by the Chairman and the Secretary of such meeting or by the next meeting.
 - 15.9 All General Meetings of Shareholders shall be conducted in English.
- 15.10 The Shareholders may not decide on subjects that were not listed on the agenda (which shall include all matters required by law) and business incidental to such matters, unless all Shareholders are present or represented at the meeting. Voting Rights
- 15.11 Each Share is entitled to one vote at all General Meetings of Shareholders. Blank votes are considered null and void.
- 15.12 A Shareholder may act at any General Meeting of Shareholders by giving a written proxy to another person, who need not be a shareholder.
- 15.13 Unless otherwise provided by law or by these Articles of Association, resolutions of the General Meeting are passed by a majority of total votes of the Shares held by the Shareholders entitled to vote on the resolution.

Art. 16. Auditors.

16.1 The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditors, which may be shareholders or not. The General Meeting of Shareholders shall appoint the statutory auditors and shall determine their number, remuneration and term of office which may not exceed six years. Their term of office may not exceed six (6) years.

Art. 17. Financial Year.

17.1 The financial year of the Company shall commence on the first of January and shall terminate on the thirty-first of December of each year.



- 17.2 The Board of Directors or the Sole Director, as the case may be, shall prepare annual accounts in accordance with the requirements of Luxembourg law and accounting practice.
- 17.3 The Company shall ensure that the annual accounts, the annual report and the information to be added pursuant to the law of 10 August 1915, as amended, shall be available at its registered office from the day on which the General Meeting at which they are to be discussed and, if appropriate, adopted is convened.
 - 17.4 The Annual General Meeting shall adopt the annual accounts.

Art. 18. Dividend Distributions and Distributions out of Reserve Accounts.

- 18.1 The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represent the net profit of the Company.
- 18.2 Every year 5 percent of the net profit will be transferred to the legal reserve until this reserve amounts to 10 percent of the share capital
 - 18.3 The credit balance free for distribution after the deduction as per Article
 - 18.2 above is attributed to the shareholders.
- 18.4 Subject to the conditions laid down in Article 72-2 of the Law of 10 August 1915, the Board of Directors or the Sole Director, as the case may be, may pay out an advance payment on dividends.

Art. 19. Dissolution and liquidation of the Company.

- 19.1 The Company may be dissolved pursuant to a resolution of the General Meeting of Shareholders to that effect, which requires a two-thirds majority of all the votes cast in a meeting where at least half of the issued share capital is present or represented.
- 19.2 The Board of Directors or the Sole Director, as the case may be, shall be charged with the liquidation provided that the General Meeting of Shareholders shall be authorised to assign the liquidation to one or more liquidators in place of the Board of Directors or the Sole Director, as the case may be.
 - 19.3 To the extent possible, these Articles of Association shall remain in effect during the liquidation.
 - 19.4 No distribution upon liquidation may be made to the company in respect of shares held by it.
- 19.5 After the liquidation has been completed, the books and records of the company shall be kept for the period prescribed by law by the person appointed for that purpose in the resolution of the General Meeting to dissolve the company. Where the General Meeting has not appointed such person, the liquidators shall do so.

Art. 20. Amendments to the Articles of Incorporation.

20.1 The present Articles of Association may be amended from time to time by a General Meeting of Shareholders under the quorum and majority requirements provided for by the law of 10 August 1915, as amended, on commercial companies.

Art. 21. Applicable Law.

21.1 All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915, as amended, on commercial companies.

Art. 22. Language.

22.1 The present articles of incorporation are worded in English followed by a French version. In case of divergence between the English and the French text, the English version shall prevail.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in Article 26 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Subscription and payment

The articles of incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing party, this party has subscribed for the number of shares and have paid in cash the amounts mentioned hereafter:

Shareholder	Subscribed	Number	Amount
	capital	of Shares	paid in
Shaangu Power (Hong Kong) Co., Limited	EUR 50,000	5,000,000	EUR 50,000
Total	EUR 50,000	5,000,000	EUR 50,000

Proof of all such payments has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 26 of the law of August 10^{th} , 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand two hundred euros (EUR 1,200.-).



Transitory Provisions

The first financial year will begin on the date of formation of the Company and will end on the last day of December 2015. The first annual General Meeting of Shareholders will thus be held in the year 2016.

Resolution of the sole shareholder

The above named party, representing the entire subscribed capital has immediately taken the following resolutions:

- 1. Resolved to set at one the number of Directors and further resolved to elect the following as Director for a period ending at the annual General Meeting of Shareholders having to approve the accounts as at 31 st December 2015:
- Jiawen Zhao, born on 5 September 1972, in Shaanxi, the People's Republic of China, residing at 18, Daiwang Shaangu Road, Lintong District, 710600, Xi'an, Shaanxi, the People's Republic of China;
 - 2. The registered office shall be at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.
- 3. Resolved to elect EQ Audit S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 2, rue J. Hackin, L-1746 Luxembourg, Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Trade and Companies (R.C.S. Luxembourg) under number B124782, with a share capital of EUR 12,500, as supervisory auditor (Commissaire aux Comptes) for a period ending at the annual General Meeting of Shareholders having to approve the accounts as at 31 December 2015.

Whereof the present deed was drawn up in Diekirch, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the attorney in fact of the appearing person, who is known to the notary by surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le vingt-neuvième jour du mois de mai.

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU

Shaangu Power (Hong Kong) Co., Limited, société constituée selon les lois du Hong Kong R.A.S. de la R.P. Chine, ayant son siège social à RM D 10/F Tower A Billion CTR, 1 Wang Kwong RD Kowloon Bay, KLN, Hong Kong R.A.S. de la R.P. Chine, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Hong Kong, R.A.S. de la R.P. Chine sous le numéro 6426695300001151,

ici représentée par Monsieur Ben BROUSCHER, employé privé, demeurant professionnellement à L-9242 Diekirch, 4, rue Alexis Heck, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration signée "ne varietur" par la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante agissant en sa capacité exposée ci-dessus, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elle déclare constituer:

- **Art. 1** er . **Dénomination sociale.** Il est formé par les présentes une société anonyme qui adopte la dénomination «Shaangu Power (Luxembourg) S.A.» (ci-après la «Société»).
- 1.2 La Société peut avoir un actionnaire unique ou plusieurs actionnaires. Tant que la Société n'a qu'un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique qui ne doit pas être obligatoirement actionnaire de la Société.

Art. 2. Siège social.

- 2.1 Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
- 2.2 Au cas où le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique selon le cas, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique, militaire ou social compromettent l'activité normale de la Société au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et des personnes à l'étranger ou que de tels événements sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, demeurera une société de droit luxembourgeois.

Art. 3. Durée.

3.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Objet social.

4.1 L'objet de la Société est l'acquisition d'intérêts de propriété, au Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises, sous quelque forme que ce soit ainsi que la gestion de ces intérêts de propriété. La Société



peut notamment acquérir par voie de souscription, achat ou échange ou par tout autre moyen toutes valeurs, actions et titres/ garanties de quelque nature que ce soit en ce compris les obligations, certificats, certificats de dépôt et tous autres instruments et plus généralement tous titres/garanties, instruments financiers émis par une entité privée ou publique quelle qu'elle soit. La Société peut également participer dans la création, le développement et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut également investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et autres droits de propriété intellectuelle.

- 4.2 La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, seulement par voie de placement privé, à l'émission de créances et obligations et autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances négociables. La Société peut prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations à ses filiales, sociétés affiliées et sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.
- 4.3 La Société peut en outre gager, hypothéquer, céder ou de tout autre manière grever tout ou partie de ses actifs. La Société peut en général employer toutes techniques et utiliser tous instruments en relation avec ses investissements en vue de leur gestion optimale, incluant les techniques et instruments en vue de protéger la société contre les risques de crédit, de fluctuation des devises et des taux d'intérêts et autres risques.
- 4.4. La Société peut exercer toutes activités commerciales, financières ou industrielles ou effectuer toutes transactions dans le domaine immobilier ou relatives à des biens immobiliers.

La Société peut exercer toutes activités commerciales, financières ou industrielles qui peuvent être ou qui sont conformes aux paragraphes mentionnés ci-dessus dans cet Article.

Art. 5. Capital social.

- 5.1 La Société a un capital souscrit de cinquante mille euros (EUR 50.000,-) divisé en cinq millions (5.000.000) actions, ayant une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01,-) chacune (les «Actions»).
- 5.2 Le capital souscrit de la Société peut à tout moment être augmenté ou réduit par décision de l'Assemblée Générale des Actionnaires statuant comme en matière de modification des présents Statuts, sous réserve des dispositions impératives de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 6. Acquisition d'Actions propres.

- 6.1 La Société peut racheter ses propres Actions dans les limites établies par la loi.
- 6.2 Dans les limites établies par la loi luxembourgeoise, le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, selon le cas, est irrévocablement autorisé et a les pleins pouvoirs pour prendre toutes les mesures en vue de l'exécution de chaque document et pour accomplir tout acte à la fois au nom et pour le compte de la Société qui seraient nécessaires ou opportuns pour la réalisation de l'acquisition des Actions ainsi que pour l'accomplissement et la bonne fin de tous les actes y relatifs.

Art. 7. Forme des Actions.

- 7.1 Toutes les Actions de la Société seront sous forme nominative ou au porteur.
- 7.2 La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par Action. Si une ou plusieurs Actions sont détenues en indivision ou si le titre de propriété d'une telle Action ou de telles Actions est partagé, divisé ou contesté, toutes les personnes prétendant avoir un droit relatif à cette/ces Action(s) devront désigner un mandataire unique pour représenter cette/ces Action(s) à l'égard de la Société. La non-désignation d'un tel mandataire implique la suspension de tous les droits attachés à cette/ces Action(s).
- 7.3 La Société ou la personne ou les personnes désignée(s) par la Société pour tenir le registre des Actions tel que décrit au présent article 7 n'est/ne sont pas autorisée(s) à inscrire dans le registre des Actions un transfert opéré en violation des dispositions ou sans le respect dû aux conditions prévues par l'Article 8.

Art. 8. Conseil d'Administration.

- 8.1 Tant que la Société a un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un seul administrateur. Si la Société a plus d'un actionnaire, elle est administrée par un conseil d'administration (le «Conseil d'Administration») composé de trois (3) Administrateurs au moins et cinq (5) au plus (les «Administrateurs»).
 - 8.2 Le nombre des administrateurs est déterminé par l'Assemblée Générale des Actionnaires.
- 8.3 L'Assemblée Générale des Actionnaires peut décider de nommer des Administrateurs de deux classes différentes, à savoir un ou des Administrateur(s) de la classe A et un ou des Administrateur(s) de la classe B. Toute classification d'Administrateurs doit être dûment enregistrée dans le procès-verbal de l'assemblée concernée et les Administrateurs doivent être identifiés en fonction de la classe à laquelle ils appartiennent.
- 8.4 Les Administrateurs doivent être nommés par l'Assemblée Générale des Actionnaires pour une durée qui ne peut dépasser six (6) ans, et ils resteront en fonctions jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.
- 8.5 La décision de suspendre ou de révoquer un Administrateur doit être adoptée par l'Assemblée Générale des Actionnaires à la majorité simple de tous les droits de vote présents ou représentés.



8.6 Lorsqu'une personne morale est nommée Administrateur de la Société, la personne morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la personne morale conformément à l'article 51 bis de la loi luxembourgeoise datée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée.

Art. 9. Réunions du Conseil d'Administration.

- 9.1 Le Conseil d'Administration choisit parmi ses membres un président (le «Président») à la majorité pour une durée de six (6) ans et pourra choisir parmi ses membres un ou plusieurs vice-présidents. Le Conseil d'Administration pourra également choisir un secrétaire (le «Secrétaire») qui n'a pas besoin d'être Administrateur et qui pourra être responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration ainsi que de l'exécution de tâches administratives ou autres tel que décidé par le Conseil d'Administration de temps à autre.
- 9.2 Le Conseil d'Administration se réunira sur convocation du Président ou de deux Administrateurs au lieu et à l'heure indiqués dans la convocation à la Réunion du Conseil d'Administration, la/les personne(s) convoquant la Réunion du Conseil d'Administration fixant également l'ordre du jour. Chaque Administrateur sera convoqué par écrit à toute Réunion du Conseil d'Administration au moins cinq (5) jours civils à l'avance par rapport à l'horaire fixé pour ces réunions, excepté dans des circonstances d'urgence, dans lequel cas une convocation donnée vingt-quatre (24) heures à l'avance et mentionnant dûment les raisons de l'urgence sera suffisante. Il pourra être passé outre à cette convocation, pour l'avenir ou rétroactivement, à la suite de l'assentiment par écrit, par télégramme, par télex ou par télécopieur de chaque Administrateur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration. Sans préjudice des Articles 9.6 et 9.7, les réunions du Conseil d'Administration se tiennent dans l'Union Européenne.
- 9.3 Tout Administrateur peut agir à toute Réunion du Conseil d'Administration en désignant par écrit ou par télégramme, télécopie ou télex un autre administrateur comme son mandataire. Un Administrateur ne peut représenter plus qu'un de ses collègues.
- 9.4 Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des Administrateurs est présente ou représentée à la Réunion du Conseil d'Administration. Toutefois, au cas où l'Assemblée Générale des Actionnaires a nommé différentes classes d'Administrateurs (à savoir, les Administrateurs de classe A et les Administrateurs de classe B), toute résolution du Conseil d'Administration ne pourra être valablement adoptée que si elle est approuvée par la majorité des Administrateurs incluant au moins un Administrateur de classe A et un Administrateur de classe B (qui peuvent être représentés). Si un quorum n'est pas atteint, les Administrateurs présents peuvent reporter la réunion à un endroit et à une heure endéans un délai de cinq (5) jours civils après l'envoi d'une notice d'ajournement.
- 9.5 Les Administrateurs peuvent participer à une Réunion du Conseil d'Administration par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes y participant à s'entendre mutuellement et une participation par ces moyens sera considérée comme équivalant à une présence physique à la réunion.
- 9.6 Nonobstant de ce qui précède, une résolution du Conseil d'Administration peut également être adoptée par consentement unanime écrit qui consiste en un ou plusieurs documents comprenant les résolutions et qui sont signés par chaque Administrateur. La date d'une telle résolution sera la date de la dernière signature.
- 9.7 Les résolutions prises par l'Administrateur Unique auront la même autorité que les résolutions prises par le Conseil d'Administration et seront constatées par des procès-verbaux signés par l'Administrateur Unique.

Art. 10. Procès-verbaux des Réunions du Conseil d'Administration.

- 10.1 Les procès-verbaux d'une Réunion du Conseil d'Administration seront signés par le Président.
- 10.2 Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le Président.

Art. 11. Pouvoirs du Conseil d'Administration.

- 11.1 Les Administrateurs peuvent uniquement agir lors de Réunions du Conseil d'Administration dûment convoquées ou par consentement écrit conformément à l'Article 9 des présents Statuts.
- 11.2 Le Conseil d'Administration ou, le cas échéant, l'Administrateur Unique, a les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes d'administration et de disposition qui sont dans l'intérêt de la Société et dans les limites des objectifs et de l'objet de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément à l'Assemblée Générale des Actionnaires par la loi ou par les présents Statuts sont de la compétence du Conseil d'Administration ou, le cas échéant, de l'Administrateur Unique.

Art. 12. Signature Sociale.

- 12.1 Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée par la seule signature de l'Administrateur Unique, selon le cas, ou par la signature conjointe de deux Administrateurs de la Société ou par la/les signature(s) de toute(s) personne (s) à qui un pouvoir de signature a été délégué par le Conseil d'Administration moyennant une décision unanime du Conseil d'Administration.
- 12.2 Toutefois, au cas où l'Assemblée Générale des Actionnaires a nommé différentes classes d'Administrateurs (à savoir les Administrateurs de classe A et les Administrateurs de classe B), la Société ne sera valablement engagée que par la signature conjointe d'un Administrateur de classe A et d'un Administrateur de classe B (y compris par voie de représentation).



Art. 13. Délégation de pouvoirs.

13.1 Le Conseil d'Administration peut d'une manière générale ou de temps en temps déléguer la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion ainsi que prévu par l'article 60 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, à un cadre ou à un/des comité(s), composé(s) de ses propres membres ou non, ou à un ou plusieurs Administrateurs, directeurs ou autres agents qui peuvent agir individuellement ou conjointement. Le Conseil d'Administration déterminera l'étendue des pouvoirs, les conditions du retrait et la rémunération en ce qui concerne ces délégations de pouvoir, y compris le pouvoir de sub-déléguer.

Art. 14. Conflit d'Intérêts.

- 14.1 Dans le cas d'un conflit d'intérêts dans le chef d'un Administrateur, étant entendu que le simple fait que l'Administrateur occupe une fonction d'administrateur ou d'employé d'un Actionnaire ou d'une société associée à un Actionnaire ne constitue pas un conflit d'intérêt, cet Administrateur doit aviser le Conseil d'Administration de tout conflit d'intérêt et ne peut pas participer au vote. Un Administrateur ayant un conflit par rapport à un point de l'ordre du jour doit déclarer ce conflit au Président avant l'ouverture de l'assemblée.
- 14.2 Chaque Administrateur ayant un conflit causé par un intérêt personnel dans une opération subordonnée à l'approbation du Conseil d'Administration qui s'oppose à l'intérêt de la Société, sera obligé d'en aviser le conseil et de faire en sorte qu'une mention de sa déclaration soit insérée au procès-verbal de la réunion. Il ne participera pas aux délibérations de la réunion. Lors de la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires, avant le vote de toute autre résolution, un rapport spécial sera établi sur toute opération dans laquelle un des Administrateurs pourrait avoir un intérêt personnel en conflit avec celui de la Société.

Art. 15. Assemblée Générale des Actionnaires. Assemblée Générale des Actionnaires

- 15.1 L'Assemblée Générale des Actionnaires représente l'ensemble des actionnaires de la Société (l'«Assemblée Générale des Actionnaires» ou l'«Assemblée Générale»).
 - 15.2 Elle a les pouvoirs qui lui sont réservés par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales.

Convocation, lieu de réunion des Assemblées, décision sans Assemblée Formelle.

- 15.3 L'Assemblée Générale des Actionnaires se réunit à Luxembourg sur convocation du Conseil d'Administration ou, le cas échéant, de l'Administrateur Unique. Les Actionnaires représentant un dixième du capital social souscrit peuvent, conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, demander au Conseil d'Administration de convoquer une Assemblée Générale des Actionnaires.
- 15.4 L'Assemblée Générale annuelle se réunit en conformité avec la loi luxembourgeoise à Luxembourg; au siège social de la Société ou à tel autre endroit indiqué dans l'avis de convocation de l'assemblée, le 20e jour du mois de mai à 11 heures. Si ce jour est un jour férié légal au Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant à Luxembourg.
- 15.5 D'autres Assemblées Générales des Actionnaires peuvent se tenir aux lieux et aux dates qui peuvent être prévues dans les avis de convocation respectifs.
- 15.6 Les convocations pour toute Assemblée Générale des Actionnaires contiennent l'ordre du jour et sont faites par des annonces insérées deux fois à huit jours d'intervalle au moins et huit jours avant l'assemblée, dans le Mémorial et dans un journal de Luxembourg.

Des lettres missives seront adressées, huit jours avant l'Assemblée, aux actionnaires en nom, mais sans qu'il doive être justifié de l'accomplissement de cette formalité.

Quand toutes les actions sont nominatives, les convocations peuvent être faites uniquement par lettres recommandées.

- 15.7 Au cas où tous les Actionnaires sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocations à l'assemblée.
- 15.8 L'Assemblée Générale des Actionnaires désignera un président et sera présidée par le président qui dirigera l'assemblée. L'Assemblée Générale désignera un secrétaire chargé de dresser les procès-verbaux de l'assemblée et un scrutateur. Les procès-verbaux seront rédigés en anglais et dressés à titre de preuve de l'assemblée et seront signés par le Président et le Secrétaire de cette assemblée ou lors de l'assemblée suivante.
 - 15.9 La langue utilisée lors de chaque Assemblée Générale des Actionnaires sera l'anglais.
- 15.10 Les Actionnaires ne peuvent pas prendre des décisions concernant des matières qui ne sont pas à l'ordre du jour (y compris les matières exigées par la loi) et concernant des affaires en relation avec de telles matières, sauf si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée.

Droit de vote

- 15.11 Chaque Action donne droit à une voix à chaque Assemblée Générale des Actionnaires. Le vote en blanc est nul et non avenu.
- 15.12 Un Actionnaire peut agir à chaque Assemblée Générale des Actionnaires en donnant une procuration écrite à une autre personne, actionnaire ou non.
- 15.13 Sauf disposition contraire de la loi ou des présents Statuts, les résolutions de l'Assemblée Générale sont adoptées à la majorité du nombre total des voix afférentes aux Actions détenues par les Actionnaires autorisés à voter sur la résolution.



Art. 16. Surveillance.

16.1 Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires au compte qui n'ont pas besoin d'être actionnaires. L'Assemblée Générale des Actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) ans.

Art. 17. Année sociale.

- 17.1 L'année sociale de la Société commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.
- 17.2 Le Conseil d'Administration ou, le cas échéant, l'Administrateur Unique prépare les comptes annuels suivant les exigences de la loi luxembourgeoise et les pratiques comptables.
- 17.3 La Société fera en sorte que les comptes annuels, le rapport annuel et les éléments supplémentaires à fournir conformément à la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, soient disponibles à son siège social à partir du jour auquel l'Assemblée Générale à laquelle ils doivent faire l'objet d'une délibération et, si opportun, être adoptés, est convoquée.
 - 17.4 L'Assemblée Générale Annuelle adoptera les comptes annuels.

Art. 18. Distribution de dividendes et distributions à partir des Comptes de Réserve.

- 18.1 Le solde créditeur du compte de profits et pertes après déduction des frais, coûts, amortissements, charges et provisions représente le bénéfice net de la Société.
- 18.2 Chaque année, 5 pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteint 10 pour cent du capital social.
 - 18.3 Le solde créditeur susceptible d'être distribué après la déduction opérée conformément à l'article
 - 18.2 ci-dessus, est attribué aux actionnaires.
- 18.4 Conformément aux conditions prévues par l'Article 72-2 de la loi du 10 août 1915, le Conseil d'Administration ou, le cas échéant, l'Administrateur Unique peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 19. Dissolution et liquidation de la Société.

- 19.1 La Société peut être dissoute par une résolution de l'Assemblée Générale des Actionnaires; cette résolution requiert une majorité de deux tiers de toutes les voix émises lors d'une assemblée où au moins la moitié du capital social est présente ou représentée.
- 19.2 La liquidation s'effectuera par les soins du Conseil d'Administration ou, le cas échéant, de l'Administrateur Unique, sous la réserve que l'Assemblée Générale des Actionnaires sera autorisée à confier la liquidation à un ou plusieurs liquidateurs en remplacement du Conseil d'Administration ou, le cas échéant, de l'Administrateur Unique.
 - 19.3 Dans la mesure du possible, les présents Statuts resteront en vigueur pendant la liquidation.
- 19.4 Aucune distribution des bonis de liquidation ne peut être faite en faveur de la société en raison d'actions détenues par elle.
- 19.5 Après la clôture de la liquidation, les documents comptables et écritures de la Société seront conservés pendant la durée prévue par la loi par la personne désignée à cet effet dans la décision de l'Assemblée Générale de dissoudre la Société. Au cas où l'Assemblée Générale n'a pas désigné une telle personne, les liquidateurs procéderont à cette désignation.

Art. 20. Modification des Statuts.

20.1 Les présents Statuts sont susceptibles d'être modifiés de temps en temps par une Assemblée Générale des Actionnaires conformément aux exigences de quorum et de majorité prévues par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 21. Loi applicable.

21.1 Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts seront réglées conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 22. Langue.

22.1 Les présents statuts sont rédigés en langue anglaise, suivis d'une version française. En cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Constat

Le notaire soussigné constate que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

Souscription et paiement

La partie comparante ayant ainsi arrêté les statuts de la Société, a souscrit au nombre d'actions et a libéré en espèces les montants ci-après énoncés:



Actionnaire	Capital	Nombre	Libération
	souscrit	d'actions	
Shaangu Power (Hong Kong) Co., Limited	50,000 EUR	5,000,000	50,000 EUR
Total	50,000 EUR	5,000,000	50,000 EUR

La preuve de tous ces paiements a été rapportée au notaire instrumentaire qui constate que les conditions prévues à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été respectées.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Dispositions transitoires

La première année sociale commencera à la date de constitution de la Société et finit le dernier jour de décembre 2015. L'Assemblée Générale Annuelle se réunira donc pour la première fois en 2016.

Résolutions de l'associé unique

La comparante préqualifiée, représentant la totalité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

- 1. Fixe à un le nombre des Administrateurs et décide de nommer la personne suivante comme Administrateur pour une période prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle statuant sur les comptes 31 décembre 2015:
- Jiawen Zhao, né le 5 septembre 1972, à Shaanxi, R.P. Chine, ayant son domicile au 18, rue Daiwang Shaangu, Lintong arrondissement, 710600, Xi'an, Shaanxi, R.P. Chine;
 - 2. Fixe le siège social au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Luxembourg.
- 3. Nomme EQ Audit S.à r.l., une société à responsabilité limitée avec siège social au 2, rue J. Hackin, L-1746 Luxembourg, Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 124782 avec un capital social de EUR 12,500, comme commissaire aux comptes de la société pour une période prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle statuant sur les comptes 31 décembre 2015.

Dont acte fait et passé à Diekirch date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande de cette même comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: B. BROUSCHER, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, le 1 er juin 2015. Relation: DAC/2015/9105. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): THOLL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 04 juin 2015.

Référence de publication: 2015083573/557.

(150095779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2015.

CAM Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.000,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 153.148.

In the year two thousand and fifteen, on the first day of June.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

"ABN AMRO (Guernsey) Limited", a company limited by shares, having its registered office at Martello Court, bâtiment Admiral Park, BGU - GY1 3QJ St Peter Port and registered with the Trade Registrar of Guernsey under the number 13263, acting in its capacity of Trustee for and on behalf of Connaught Income Fund, Series 2,

here represented by Ms. Nadia WEYRICH, with professional address in Belvaux, by virtue of a proxy, given under private seal on 27 May 2015,

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the party appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.



Such appearing party is the sole shareholder of "CAM LUXEMBOURG", a "société à responsabilité limitée", established and having its registered office at 6, rue Adolphe, L-1116, Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B number 153148), incorporated on 11 May 2010 by a deed of the undersigned notary, published in the Mémorial C N°1376 of 5 July 2010 (hereafter the "Company").

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

The shareholder resolves to proceed to the dissolution of the Company and to pronounce its liquidation as of today.

Second resolution

The shareholder resolves to appoint as sole liquidator of the Company:_ Fiduciaire MS Gestion, a "société à responsabilité limitée" established and having its registered office at 11, boulevard docteur Charles Marx, L-2130 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B number 189727), duly represented by its manager Mr Sébastien THIBAL (hereafter the "Liquidator").

Third resolution

The shareholder resolves to confer the following powers to the Liquidator:

- The Liquidator is vested with the broadest powers provided by the articles 144 and following of the consolidated laws on commercial companies as amended.
- The Liquidator is allowed to perform all acts provided in article 145 without authorisation of the General Meeting of Shareholders if the latter is required.
 - The Liquidator is dispensed from drawing up an inventory and may refer to the books of the Company.
- The Liquidator may on his own responsibility and for particular and specific acts delegate a part of his powers determined by the liquidator to one or several third persons to act as his proxy holder.

Out of the net proceeds of the liquidation, the Liquidator is authorised and empovered to make at any time, in one port or in several ports, such distributions in cash as it deems fit, in accordance however with the provisions of the Luxembourg Company Act.

Fourth resolution

The shareholder resolves to grant full discharge to the managers of the Company for the execution of their mandate up to this date.

Nothing else being on the agenda, the Meeting is thereupon closed.

Whereof, the present deed was drawn up in Belvaux, on the day named at the beginning of this deed.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, first names, civil status and residence, said persons signed together with us the notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le premier juin.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

"ABN AMRO (Guernsey) Limited", une "company limited by shares", ayant son siège social à Martello Court, bâtiment Admiral Park, BGU - GY1 3QJ St Peter Port et enregistrée auprès du Trade Registrar of Guernsey sous le numéro 13263, agissant en sa capacité de Trustee au nom de et pour le compte de Connaught Income Fund, Series 2,

ici représentée par Madame Nadia WEYRICH, avec adresse professionnelle à Luxembourg, suivant une procuration, donnée sous seing privé le 27 mai 2015.

La procuration signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante est l'associé unique de «CAM LUXEMBOURG», une société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social au 6, rue Adolphe, L-1116, Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 153148), constituée en date du 11 mai 2010 suivant acte dressé par le notaire soussigné, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1376 du 5 juillet 2010 (ci-après la «Société»).

La partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé décide de procéder à la dissolution de la Société et de prononcer sa mise en liquidation avec effet à ce jour.



Seconde résolution

L'associé décide de nommer comme seul liquidateur de la Société: Fiduciaire MS Gestion, une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 11, boulevard docteur Charles Marx, L-2130 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 189727), dûment représentée par son gérant Mr Sébastien THIBAL (ci-après le «Liquidateur»).

Troisième résolution

L'associé décide d'investir le Liquidateur des pouvoirs suivants:

- le Liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 et suivants des lois coordonnées sur les sociétés commerciales, telles que modifiées.
- le Liquidateur peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans avoir à recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale des Associés dans les cas où elle est requise.
 - le Liquidateur est dispensé de passer inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.
- le Liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de leurs pouvoirs qu'il détermine.

Des bénéfices nets de la liquidation, le Liquidateur est autorisé à effectuer, à tout moment, en une ou plusieurs fois, toute distribution en espèces qu'il juge appropriée, eu égard cependant aux dispositions de la loi luxembourgeoise concernant les sociétés commerciales.

Quatrième résolution

L'associé décide d'accorder pleine et entière décharge aux gérants de la Société pour l'exécution de leur mandat respectif jusqu'à ce jour.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, le texte étant suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: N. WEYRICH, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 5 juin 2015. Relation: EAC/2015/12768. Reçu douze Euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2015087844/100.

(150100063) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2015.

L.E. Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4031 Esch-sur-Alzette, 31, rue Zénon Bernard.

R.C.S. Luxembourg B 106.305.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015086444/10.

(150098215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2015.

Luxglobal Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 159.893.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

LUXGLOBAL MANAGEMENT S.à.r.l.

Référence de publication: 2015086457/11.

(150098339) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2015.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck